



*Le journal de*  
**LA REORTHE**

**BULLETIN MUNICIPAL**



**Le lac de L'Angle-Guignard**



*Février 2021*





## Chères Réorthaises Chers Réorthais

Cette année 2020 particulièrement éprouvante est terminée. Il est certain qu'elle restera gravée dans nos mémoires. Des mois pendant lesquels la vie s'est arrêtée en partie, pendant lesquels nous avons vécu des moments que nul n'avait imaginés. Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite, perturbante pour les plaisirs simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou du quotidien.

Je souhaite avoir une pensée pour tous les Réorthaises et les Réorthais qui nous ont quittés durant cette année et assurer de mon soutien tous celles et ceux qui ont perdu un proche, tant les conditions du deuil y ont été encore plus difficiles et douloureuses.

Notre solidarité nous a permis de faire face aux défis qui étaient les nôtres : prendre soin de nos voisins, de nos aînés, de nos familles, maintenir les apprentissages à l'école, assurer la continuité des services publics, agir autrement. Cette crise aura révélé une grande faculté d'adaptation dans nos territoires ruraux. Les agents communaux ont été exemplaires. Je n'ignore pas la chance que j'ai de les avoir à mes côtés.

Néanmoins, nous avons été privés de la richesse de notre vie communale : la convivialité, la proximité, le plaisir d'être ensemble lors de nos événements festifs et associatifs, du 14 juillet au goûter des aînés, en passant par nos commémorations. Ces moments que nous avons toujours connus, nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqué.

- 2-3 EDITO du Maire
- 4-5 Spécial COVID-19
- 6-11 Principales DÉLIBÉRATIONS
- 12-13 LE NOUVEAU CONSEIL
- 14 LE PERSONNEL COMMUNAL
- 15 DISCOURS DU MAIRE
- 16 BUDGET 2020
- 17-22 Mot des COMMISSIONS  
*Voirie / Bâtiments / Radon / Communication  
Vie des écoles / CCAS / Gîtes*
- 23 LE LOTISSEMENT
- 24-29 RÉALISATIONS 2020  
*Féole / Poêle Feu / Maintien A Domicile  
Eglise / Incivilités*
- 30-35 LES PROJETS  
*Abribus / Numérotation  
Diagnostic Associations / Féole / La fibre  
Logement communal / Foyer des Jeunes*
- 36-37 RENCONTRES ET VISITES officielles
- 38 TARIFS communaux
- 39 ÉTAT CIVIL 2020
- 40 LE RESTAURANT SCOLAIRE
- 41 L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
- 42 L'école des DEUX-LAYS
- 43 Association DE PARENTS D'ÉLÈVES
- 44 L'école JEANNE D'ARC
- 45 L'OGEC
- 46-51 Le mot des ASSOCIATIONS  
*Le Foyer rural / Le Foyer de Jeunes  
Le Club de FOOT / Le Maréorthon  
La Société de chasse / ALER  
Club Entre nous / CATM*
- 52 Rejoignez le CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
- 53 Info TOURISME
- 54-55 Tri des DÉCHETS
- 56-58 Infos SOCIAL / FAMILLE / EMPLOI
- 59 HABITAT
- 60-62 Infos PRATIQUES
- 63 Nos PROFESSIONNELS à votre service  
*Artisans / commerçants  
Assistantes maternelles / Gîtes...*
- 64 ZOOM SUR...
- 65 À SAVOIR !
- 66 La PAROISSE
- 66 Mot de la liste des élus de  
« Vivons pleinement La Réorthe »
- 67 AGENDA 2021

**En l'absence des traditionnels vœux**, je profite de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants qui ont choisi de vivre sur notre commune. J'ai à cœur de vous rencontrer si ce n'est pas déjà fait.

**2021 sera la première année pleine de notre mandat.** Je remercie les Réorthaises et les Réorthais pour la confiance qu'ils nous ont accordée. Dans une commune de plus de 1100 habitants répartis géographiquement sur quatre identités de villages et dix hameaux, tout n'est pas possible ou pas tout de suite. Les ressources sont contraintes, le Code général des Collectivités est de rigueur, les cadres réglementaires s'imposent, les projets doivent être étudiés dans leur globalité pour qu'ils soient réalistes, viables et durables.

**Installés depuis le 26 mai**, vos élus se sont mis au travail immédiatement, d'abord pour gérer la priorité sanitaire pour nos enfants, nos aînés mais aussi pour engager les premières actions du mandat : les aménagements paysagers et les premières ventes du Vallon de la Charbonnière ; la réception des travaux du groupe scolaire avec ses aménagements extérieurs et une signalétique prochaine ; la sécurité de nos enfants et trois nouveaux abris bus pour le village de Libaud et de La Leue ; des subventions négociées avec persévérance pour la rénovation énergétique du logement « place Paul Guinet » et les premiers travaux à Féole avec la pose de la fibre et le nouvel éclairage public.

**En raison des conditions sanitaires**, des comités consultatifs, des commissions et des consultations ont dû être reportés et ont pu ralentir certains projets. Croyez néanmoins, que le courage n'a pas manqué pour trouver des solutions et lever des formes d'immobilisme bien au-delà de notre commune. Pour autant, les bases du partenariat institutionnel ont été plantées. Monsieur le Sous-Préfet, Mesdames et Messieurs, Député, Sénateurs, Conseiller régional, Conseillers départementaux, Présidente d'EPCI ont été sollicités et ont posé en 2020, un pied en terre Réorthaise. Intéressés, ils ont été surpris par la topographie et l'étendue de notre belle commune avec ses atouts mal connus et ont été sensibles à nos projets de demain.

**Par tradition, vous trouverez dans ce bulletin, le bilan des actions menées à bien.** Notre action municipale, avec une équipe renouvelée, va se poursuivre avec des projets qui seront mis en œuvre pour les années à venir : des rénovations énergétiques ; des requalifications de cœur de bourg ; des aménagements de sécurité, de détente et de loisirs ; la préservation et la mise en valeur de nos patrimoines multiples avec le souhait de rester au plus près des préoccupations et des besoins des Réorthais pour conserver la cohésion et l'harmonie locale.

**Pour finir, nous devons garder la Confiance et faire preuve de Solidarités** pour notre jeunesse, pour notre tissu associatif, pour nos entreprises artisanales, agricoles et de services. Il nous faut regarder 2021 plus forts de notre expérience de 2020, vigilants avec le respect des gestes barrières et espoir avec l'arrivée de la vaccination. Nous devons apprendre le vivre ensemble autrement, pour notre moral et pour notre dynamique communale et envisager de se projeter à nouveau avec des projets professionnels et personnels.

**Jamais les vœux de santé, de sérénité, de joies** n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. À toutes et à tous, je vous souhaite une bonne année 2021 !

Restant à votre écoute,

Mme le Maire, Magalie GROLLEAU

## LA COVID-19 : UNE CRISE INHABITUELLE À GÉRER

En début d'année 2020 est arrivé ce virus, nous tombant dessus sans prévenir. Et en mars 2020, nous étions confinés.

Le nouveau Conseil municipal était élu, mais pas encore en place, Jean-Claude AUVINET était toujours Maire, Magalie GROLLEAU, pas encore officiellement élue première édile de La Réorthe.

Mais il a fallu faire face. Les protocoles de confinement (4 à 5 documents) arrivaient les uns derrière les autres, remettant en cause sans cesse les mesures mises en place.

Le Maire et ses adjoints ont assuré la transition, bien aidés par les agents. La continuité du service communal était une priorité, avec toutes les contraintes que cela a imposé. Mairie, agence postale, services techniques ont continué à fonctionner, avec même une forte charge de travail en Mairie. Il a fallu trouver des masques, du gel, des gants, des produits désinfectants.

En mai, la reprise des écoles a aussi été une forte sollicitation pour l'équipe (élus et agents). Pas facile de mettre en place des mesures quand les consignes changent d'un jour à l'autre...

### DES MESURES EXCEPTIONNELLES...

- Ont été mis en place : des protocoles d'accueil scolaire et périscolaire très stricts (mesures barrières, limitation des brassages, gestions des flux dans les bâtiments, mesures de désinfection...), avec des achats d'équipements spécifiques, des points réguliers avec les équipes enseignantes, périscolaires et les agents.
- La commune a investi dans un appareil de pulvérisation de désinfectant, qui permet de traiter les grandes surfaces de l'école et du périscolaire.

- Et pour soulager les agents et répondre efficacement aux consignes, l'association intermédiaire Multiservice a été sollicitée pour des prestations de désinfections.

### ...ET BEAUCOUP DE SOLIDARITÉ

- L'association ALER, par la voix de son Président Bernard PELLETIER, a souhaité apporter son soutien, sous la forme d'un distributeur de gel hydro-alcoolique, la commune en a profité pour en acheter un 2<sup>e</sup>. Ils ont été installés l'un à la Mairie, l'autre à la Salle Clemenceau.



- Dans le même ordre d'idée, un Réorthais de Féole, Mr COMBES, a aussi souhaité faire un geste : il a offert à la commune un lot de gel hydro-alcoolique.

Le Conseil Municipal remercie l'association ALER et ce particulier pour leur geste citoyen

- Durant le premier confinement, la Mairie réfléchissait à la possibilité de fournir des masques en tissus aux 170 élèves de ses 2 écoles. Justement, une couturière, tout juste à la retraite, sensible aux besoins en masques pour lutter contre le COVID-19, a souhaité proposer ses compétences à la Mairie, pour fabriquer ces masques.

Après quelques échanges et démarches, c'était parti ! Reine-Marie BLANCHARD a pris en charge un atelier masques, accompagnée de plusieurs bonnes volontés, virtuoses ou pas de la machine à coudre et des ciseaux. Il a fallu trouver du tissu, de l'élastique, récupérer les modèles mis à disposition par l'AFNOR et mettre en place un processus de fabrication locale.



### UN MASQUE PAR RÉORTHAIS !

→ Soutenue par des adjoints et des agents municipaux, l'organisation s'est mise en place. Il a fallu ensuite passer à la vitesse supérieure, car l'objectif était de fournir 4 masques par enfant scolarisé, soit environ 700 !

Et puis, devant la motivation, l'engouement et l'efficacité de l'équipe, et aussi de par la volonté de l'équipe municipale, la décision fut prise : ce sera un masque par Réorthoais !

→ Une douzaine de bénévoles s'est retrouvée 3 fois par semaine, à la salle Clemenceau transformée en atelier de couture pour l'occasion. Une action solidaire et citoyenne

avec le respect des gestes barrières, des distances de sécurité et des consignes sanitaires. **MERCI à toutes et tous !**

→ Cette crise a aussi nécessité beaucoup d'écoute et de soutien pour tous : élus, agents municipaux, Réorthoais et Réorthoais car le COVID a créé un stress et une pression inhabituels. Des bénévoles ont donné des coups de main : fabrication de masques, renfort au restaurant scolaire aussi...

→ Le CCAS est également sollicité pour faire le lien avec les personnes les plus sensibles ou âgées et effectuer une veille sanitaire auprès de chacun...



## QUAND FAUT-IL SE LAVER LES MAINS ?

### APRÈS

- s'être mouché, avoir toussé ou éternué
- avoir rendu visite à une personne malade
- chaque sortie à l'extérieur
- avoir pris les transports en commun
- être allé aux toilettes
- s'être occupé d'un bébé

ars  
Santé publique France  
l'Assurance Maladie  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
Égalité • Équité • Bien-être  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

@MinSolisante

Les comptes rendus sommaires peuvent être consultés sur le site internet de la commune : [www.lareorthes.fr](http://www.lareorthes.fr)

**SÉANCE DU 30 JANVIER**

*PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, GROLLEAU Magalie, COULAIS Jérôme, MAUME Simone (Secrétaire de séance), RENOU Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse*  
*EXCUSÉS : BENIT Julien, BRIENS Guillaume, PUAUD Hélène*

**SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS 2020**

- CCAS ..... 1 750 €
- Foyer des jeunes de la Commune..... 900 €
- "Le souvenir Vendéen de Clemenceau" .....50 €
- OCE Vendée (achat de livres)..... 250 €

**CLUB DE FOOT**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de l'abonnement du compteur électrique par la Commune pour l'année 2019, à l'association FCPRJ, et arrête la participation de l'Association FCPRJ à la consommation d'eau du Stade pour 2019 à hauteur de 50 % 1 141,43 €

**VENDÉE NUMÉRIQUE**

Le Conseil Municipal accepte la passation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé avec Vendée Numérique dans le cadre de la mise en place d'une armoire de rue.

**CESSION D'UN GARAGE**

Le Conseil Municipal accepte de céder le garage situé Rue Georges Clemenceau à Madame NOLLEAU et Monsieur BROSSARD, et fixe le montant de la cession à 4 531 €. Frais notariés de cette acquisition sont à la charge des acquéreurs.

**SÉANCE DU 5 MARS**

*PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge (secrétaire de séance), FORTIN Christophe, GROLLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MAUME Simone, PUAUD Hélène, RENOU Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse*

**CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS MAD À FÉOLE**

Le Conseil Municipal accepte la convention tripartite entre le SYDEV, VENDÉE HABITAT et la commune relative aux travaux neufs d'éclairage dans le cadre de la construction de 4 logements individuels, Rue du Féolet à Féole.

**ACQUISITION DE PARCELLES**

- ▶ **PROPRIÉTÉ DE MADAME RENÉE FORGERIT** : Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de faire l'acquisition de la parcelle D488 d'une superficie de 78 m².
- ▶ **PROPRIÉTÉS DE MONSIEUR HENRI DE VILLEDIEU** : Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de faire l'acquisition des 3 parcelles d'une superficie totale de 2326 m².

**CESSION DU MODULAIRE ACQUIS EN 2017**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de vendre le modulaire et en fixe le prix à ..... 3 200 €

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019**

Le Conseil Municipal a déclaré que les comptes de gestion du Budget Principal et des budgets annexes (Lotissement la Croix Rambaud et Lotissement le Vallon de la Charbonnière), n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

- ▶ **BUDGET PRINCIPAL**
  - Excédent de fonctionnement de .....221 601,26 €
  - Excédent d'investissement de .....204 662,28 €
- ▶ **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE VALLON DE LA CHARBONNIÈRE**
  - Déficit d'investissement de .....239 930,98 €

**AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019**

- ▶ **BUDGET PRINCIPAL**
  - Report en Fonctionnement (recettes) ....218 223,06 €
  - Affectation à la Section d'Investissement .....200 000,00 €
  - Solde d'exécution négatif reporté.....109 606,39 €
- ▶ **BUDGET ANNEXE LE VALLON DE LA CHARBONNIÈRE**
  - Solde d'exécution négatif reporté.....239 930,98 €

**PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

- ▶ **BUDGET PRINCIPAL :**
  - Section de Fonctionnement.....960 660,06 €
  - Section d'Investissement..... 1 173 285,70 €
- ▶ **LOTISSEMENT LA CROIX RAMBAUD**
  - Section de Fonctionnement.....84 740,25 €
  - Section d'Investissement.....84 739,25 €

## ▶ LOTISSEMENT LE VALLON DE LA CHARBONNIÈRE

- Section de Fonctionnement.....509 800,65 €
- Section d'Investissement.....796 867,17 €

## COÛT HORAIRE MOYEN TRAVAUX EN RÉGIE EN 2020

Le coût horaire moyen dans le cadre des travaux en régie, pour 2020, est arrêté à ..... 18,69 €

## SÉANCE DU 26 MAI

*PRÉSENTS : MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLLEAU Magalie, BENIT Julien, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, RENOUE Paule, TEBAST Jacqueline, PICARD Sandrine, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, FOURNIER Laurent, ROBERT Carine (Secrétaire de séance), REMPLILLON Michel*

## INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude AUVINET, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

## ÉLECTION DU MAIRE

Mr Serge MERLET, doyen de l'assemblée, fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales. Mme Marina AUBRY et Mr Julien BENIT acceptent de constituer le bureau.

Mr Serge MERLET demande alors s'il y a des candidats. Mme Magalie GROLLEAU propose sa candidature.

Les assesseurs procèdent au dépouillement. Serge MERLET proclame les résultats :

- ▶ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 15
- ▶ Nombre de bulletins nuls ..... 0
- ▶ Nombre de suffrages blancs..... 3
- ▶ Suffrages exprimés ..... 12
- ▶ Majorité absolue ..... 7
- ▶ Magalie GROLLEAU a obtenu..... 12 voix

Madame GROLLEAU, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions. Madame GROLLEAU prend la présidence et remercie l'assemblée.

## ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Magalie GROLLEAU, élue maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

- ▶ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne ..... 15
- ▶ Nombre de bulletins nuls ..... 0

- ▶ Nombre de suffrages blancs ..... 3
- ▶ Suffrages exprimés..... 12
- ▶ Majorité absolue ..... 7

La liste de Christophe FORTIN a obtenu ..... 12 voix  
La liste de Christophe FORTIN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoint au Maire : Christophe FORTIN, Paule RENOUE et Julien BENIT.

## LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoint, le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Le maire remet aux Conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre.

## DISCOURS PAR MADAME LE MAIRE

Madame Le Maire procède à la lecture de son discours d'intronisation. Lire p15.

## SÉANCE DU 4 JUIN

*PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOUE Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina (Secrétaire de séance), DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, PICARD Sandrine, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPLILLON Michel, ROBERT Carine.*

## INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil municipal (12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, des adjoints et du conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction comme suit :

- Maire ..... 51,60 % de l'indice 1027
- 1<sup>er</sup> adjoint ..... 19,80 % de l'indice 1027
- 2<sup>e</sup> adjoint ..... 13,20 % de l'indice 1027
- 3<sup>e</sup> adjoint ..... 13,20 % de l'indice 1027
- Conseiller municipal délégué..... 13,20 % de l'indice 1027

## DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, confie à Mme le Maire les délégations selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Le conseil municipal désigne les représentants suivants pour siéger aux différents Syndicats ou organismes extérieurs :

- Syndicat Mixte E-Collectivités..... Christophe FORTIN

Les comptes rendus sommaires peuvent être consultés sur le site internet de la commune : [www.lareorthes.fr](http://www.lareorthes.fr)

- Syndicat intercommunal Unique de Transport Scolaire de SAINTE-HERMINE :
  - Maryline DASSOT / Sandrine PICARD Délégués titulaires
  - Laurent FOURNIER.....Délégué suppléant
- Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée
  - Magalie GROLLEAU .....Titulaire
  - Michel REMPILLON .....Suppléant
  - Julien GAUTRON

**COMMISSIONS MUNICIPALES ET DÉLÉGUÉS**

**AUX DIFFÉRENTES INSTANCES** .....Lire pages 12-13

**DISTRIBUTION DES REVENUS  
DES TERRES DE BOIS GÂTS**

Le nombre des ayants droits est fixé à 399. Côte arrêtée à 6,65 € la part de chacun des ayants droits.

Distribution des revenus en Mairie, du 7 au 21 Juillet 2020.

Les revenus non distribués seront destinés à l'acquisition d'un bien d'équipement pouvant bénéficier au plus grand nombre.

**LOCATION DES SALLES MUNICIPALES PENDANT  
L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte, pour les familles ne souhaitant pas reporter leur manifestation à une date ultérieure, que la collectivité puisse procéder au remboursement de l'acompte de 40 € encaissé au moment de la réservation de la salle Clemenceau, tout pendant que l'état d'urgence sanitaire s'appliquera sur le territoire.

**JURY D'ASSISE 2021 : TIRAGE AU SORT D'UN JURÉ**

Après tirage au sort, Madame Nadine TAUPIER est proposée comme membre possible sur la liste des jurés.

**SÉANCE DU 25 JUIN**

*PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe (Secrétaire de séance), RENO Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, PICARD Sandrine, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel, ROBERT Carine*

**COMITÉS CONSULTATIFS DÉSIGNATION DES MEMBRES** ..... Lire pages 17 à 22

**CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL :**

**« ABRIS-BUS ET SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS »**

Considérant qu'il est souhaitable d'associer entre autres, des parents d'élèves concernés par ce groupe de travail, le Conseil Municipal décide de créer un groupe de travail consultatif, en lien avec la commission « Vie des écoles » intitulé : « Abris-bus et sécurité de nos enfants ».

Il désigne au sein de ce groupe de travail : DASSOT Maryline, FORTIN Christophe, GAUTRON Julien, conseillers municipaux, GAUDIN Christophe, LESAGE Mathieu, MICHAUD Yann.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Conseil Municipal fixe à 10 le nombre des membres du Conseil d'Administration, et proclame membres du Conseil d'Administration les personnes suivantes : RENO Paule, AUBRY Marina, PICARD Sandrine, ROBERT Carine, TEBAST Jacqueline. 5 autres membres ont été nommés par arrêté du maire : TETRAULT Maryse, SOULARD Danielle, VYNISALES Sylviane, PAYRAUDEAU Antoinette et FORTIN Geneviève.

**PRÉSENTATION AUX CONSEILLERS  
DU BUDGET PRIMITIF**

Une présentation du budget primitif 2020 (voté le 5 Mars dernier) est faite aux nouveaux Conseillers en présence de Mr POULARD, Chef de Centre des Finances Publiques de Ste Hermine, permettant ainsi de mieux appréhender la situation financière de la collectivité.

**MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

Taxe Foncière (Bâti) .....	15,23 %
Taxe Foncière (Non bâti) .....	46,77 %

**RESSOURCES HUMAINES**

► **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL** à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 (4h42 mn hebdomadaires), pour le Service Restauration scolaire : accompagnement et surveillance des élèves lors de la restauration, rangement et nettoyage quotidien de la salle de restauration.

**SÉANCE DU 23 JUILLET**

*PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENO Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, PICARD Sandrine, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel, ROBERT Carine*

### RESSOURCES HUMAINES

- ▶ **MISE À DISPOSITION D'UN AGENT** auprès de la commune de Saint Juire-Champgillon : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modalités financières de la mise à disposition d'un Adjoint Technique de la Commune auprès de l'école des Minots de Saint Juire-Champgillon pour assurer les fonctions d'ATSEM, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 et pour une durée de 3 ans.
- ▶ **POSSIBILITÉ DE RECOURIR À UN CAE PEC** (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi / Parcours Emploi Compétences) : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de recourir à un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 pour une durée de 12 mois.

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE VALLON DE LA CHARBONNIÈRE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide de contracter un prêt de 400 000 € d'une durée de 8 ans pour le budget annexe « le Vallon de la Charbonnière », avec un taux d'intérêt annuel fixe de 0,59 %.

### CONVENTION PASSÉE AVEC L'EPF DE LA VENDÉE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification du périmètre tel qu'il figure actuellement dans la convention de veille foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain d'un îlot de Féole, portant la superficie à 24 520 m<sup>2</sup>.

Le Maire passe l'avenant à la convention avec l'EPF de la Vendée et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYDEV

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination et élit :

- ▶ Délégué titulaire .....Julien BENIT
- ▶ Délégué suppléant ..... Christophe FORTIN

### FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CRÉDITS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant compris entre 2 et 4 % du montant des indemnités des élus.

Le Conseil accepte une prise en charge de la formation des élus selon les principes suivants :

- ▶ Agrément des organismes de formations

- ▶ Dépôt, préalablement aux stages, de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
- ▶ Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- ▶ Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus

### DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE DES DEUX LAYS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder une participation de 3 € par élève et par séance dans le cadre de la participation de l'école publique des Deux Lays à 3 spectacles d'art vivant organisés par le Théâtre « Le Jean Baptiste » à Chaillé les Marais.

### SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE

*PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOUE Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPLILLON Michel (Secrétaire de séance), ROBERT Carine - EXCUSÉE : PICARD Sandrine*

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : SCOT

Mr Dominique BONIN, Maire de Luçon, Vice-Président de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, a présenté les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) : Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de Scot, tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire, avec les observations suivantes : Encourager l'artisanat et le commerce de proximité.

### PLUI DU PAYS DE SAINTE HERMINE

Avis favorable au 2e projet du PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de l'ex-Pays de Sainte-Hermine.

### TRAVERSÉE DE FÉOLE - EFFACEMENT DES RÉSEAUX

- ▶ **CONVENTIONS SYDEV SIGNÉES** : pour la réalisation d'un effacement de réseau électrique lié au déploiement de la fibre optique et pour une opération de rénovation d'éclairage.

### SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES

Convention d'entretien avec le Département de la Vendée fixant les conditions d'entretien de l'aménagement de sécurité situé aux abords du groupe scolaire, sur la RD 52.

Les comptes rendus sommaires peuvent être consultés sur le site internet de la commune : [www.lareorthes.fr](http://www.lareorthes.fr)

### DEMANDE DE SUBVENTION DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de l'Etat, au titre du complément DSIL 2020, une subvention aussi élevée que possible pour les dossiers suivants : travaux d'isolation locatif situé place Guinet, éclairage terrain de foot, rénovation énergétique au foyer de jeunes.

### ACQUISITION D'UNE LICENCE IV – DÉBIT DE BOISSONS

Le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'une licence IV (débit de boissons) auprès de Maître PELLETIER, mandataire judiciaire à la Roche sur Yon.

### SÉANCE DU 8 OCTOBRE

*PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOUE Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline (Secrétaire de séance), FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, PICARD Sandrine, REMPILLON Michel, ROBERT Carine*

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- ▶ **TERRAIN DE FOOT** : Convention relative aux modalités techniques et financières signée avec le SYDEV pour la réalisation d'une opération d'éclairage au terrain d'entraînement de football en herbe.
- ▶ **ACQUISITION PARCELLE** : Le Conseil Municipal accepte l'opportunité de faire l'acquisition de la parcelle D901 d'une superficie de 188 m<sup>2</sup> située dans le bourg de la Réorthes et appartenant à Monsieur Michel FERRET.

### AFFAIRES FINANCIÈRES

- ▶ **CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 375 000 € souscrit par VENDÉE HABITAT, pour la construction de 4 logements locatifs, rue du Féolet.
- ▶ **PARTENARIAT AVEC LE TRÉSOR PUBLIC DE STE HERMINE** : Le Conseil Municipal décide que le seuil minimal de poursuite en recouvrement est fixé à 15 €.
- ▶ **UTILISATION COMMUNE D'UNE DÉSHERBEUSE** : Nouvelle convention d'utilisation commune d'une désherbeuse validée pour ce mandat avec La Chapelle-Thémer, St-Martin-Lars et Thiré.
- ▶ **ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ DANS LE BOURG DE FÉOLE** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de faire l'acquisition de la propriété de Monsieur John WESLEY comprenant une maison d'habitation (647 m<sup>2</sup>), des jardins (576 m<sup>2</sup>).

- ▶ **COMMUNES SINISTRÉES DES VALLÉES DES ALPES MARITIMES** : Un soutien financier de 750 € est accordé, par le biais de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité des Alpes-Maritimes.

### SÉANCE DU 12 NOVEMBRE

*PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOUE Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, PICARD Sandrine, REMPILLON Michel, ROBERT Carine*

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ

Conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 1 000 habitants et plus, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois de son installation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Règlement Intérieur dans les conditions exposées par Mme le Maire.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Cession d'un délaissé de voirie rue Abbé Gaillard à la Leue, au propriétaire, Mr Adama DERME. Prix de vente à 4,50 €/m<sup>2</sup>. Bornage et frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

### RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Municipal accepte de recourir à un Contrat Unique d'Insertion (CUI) à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires (poste annualisé) à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020, pour une durée de 12 mois, et accepte la possibilité de passer un avenant pendant la durée du contrat pour augmenter le temps de travail en fonction des besoins de la collectivité

### UTILISATION DES REVENUS DES BOIS-GÂTS NON DISTRIBUÉS

Le Conseil Municipal décide que les revenus des Bois-Gâts non distribués en 2020 seront affectés à l'achat de guirlandes électriques pour un montant de 1 944,07 € TTC.

### SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE

*PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOUE Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent (Secrétaire de séance), MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, PICARD Sandrine, REMPILLON Michel, ROBERT Carine*

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- ▶ **PRÉSENTATION** de l'analyse des besoins des associations de la Réorthe par Gaëlle KISS, Référente Sud Vendée au Conseil Départemental
- ▶ **PRÉSENTATION** du document de consultation portant sur l'étude de faisabilité en vue de la réalisation d'un projet urbain et de réhabilitation dans Féole mené par l'Etablissement Public Foncier de la Vendée.

### ESPACES NATURELS SENSIBLES : PROGRAMME D'ENTRETIEN 2021

Le Conseil Municipal accepte le nouveau programme d'entretien des espaces naturels sensibles départementaux situés sur la commune de la Réorthe, au 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

### TRANSPORTS SCOLAIRES ALEOP

- ▶ **ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020** : Le Conseil Municipal décide qu'un prorata sera calculé sur la participation versée par la commune pour tenir compte du remboursement partiel effectué par la Région aux familles, en raison du confinement d'avril à mai 2020 lié à la crise sanitaire :
  - Une participation de 45 €/enfant pour l'année scolaire 2019-2020 (au lieu de 55 €) sera versée aux familles dont les enfants utilisent le service ALEOP dans le cadre du RPI.
  - Une participation de 40 €/enfant pour l'année scolaire 2019-2020 (au lieu de 50 €) sera versée aux familles dont les enfants utilisent le service ALEOP du domicile à l'école.

Cette aide sera versée aux familles ayant déposé un RIB en Mairie.

- ▶ **A PARTIR DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021** : Une participation de 55 € par an et par enfant sera versée aux familles dont les enfants :

- utilisent la navette d'école à école dans le cadre du RPI
- sont scolarisés à l'école Jeanne d'Arc et utilisent le circuit du domicile à l'école.

Une délibération devra être prise chaque fin d'année scolaire pour lister nominativement les familles pour lesquelles un remboursement sera effectué, à l'appui d'un RIB déposé par les familles en Mairie.

Cette aide sera proratisée en fonction des mois d'utilisation du service.

### CESSION GARAGE RUE G. CLEMENCEAU À FÉOLE :

Le Conseil Municipal décide d'abroger la délibération en date du 30 Janvier 2020, et fixe le montant de la cession à 4000 € net vendeur.

### PRIME COVID

Le Conseil Municipal décide l'instauration de la prime exceptionnelle COVID-19 qui a pour objectif de valoriser les agents qui ont été particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 afin d'assurer la continuité des services publics. Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020. Elle n'est pas reductible.

### MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le télétravail au sein de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 et pour une durée d'un an.





De gauche à droite : Olivier MERCIER, Jacqueline TEBAST, Jérôme COULAIS, Sandrine PICARD, Michel REMPILLON, Carine ROBERT, Paule RENOU, Julien GAUTRON, Christophe FORTIN, Marina AUBRY, Magalie GROLLEAU, Julien BENIT, Serge MERLET, Laurent FOURNIER, Maryline DASSOT



**MAGALIE GROLLEAU**

**MAIRE**

- Finances et fiscalité
- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Conseil Municipal des Jeunes
- Voirie Réseaux Assainissement
- Bâtiment et petit patrimoine bâti
- Accueil Information Communication
- Vie locale Associative et citoyenne
- Vie des écoles
- Action sociale
- Gîtes Municipaux
- Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée
- Délégué intercommunautaire Titulaire



**CHRISTOPHE FORTIN**

**1<sup>er</sup> ADJOINT**

- Accueil Information Communication
- Vie locale Associative et citoyenne
- Finances et fiscalité
- Voirie Réseaux Assainissement
- Bâtiment et petit patrimoine bâti
- Gîtes et Hébergements Touristiques
- Vie des écoles
- Conseil Municipal des Jeunes
- Délégué Défense
- Syndicat Mixte E-Collectivités
- SYDEV
- Délégué intercommunautaire Suppléant



**PAULE RENOU**

**2<sup>e</sup> ADJOINTE**

- Action Sociale
- Gîtes et Hébergements Touristiques
- Bâtiment et petit patrimoine bâti
- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Vie locale Associative et citoyenne



**JULIEN BENIT**

**3<sup>e</sup> ADJOINT**

- Voirie Réseaux Assainissement
- Bâtiment et petit patrimoine bâti
- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Conseil Municipal des Jeunes
- Délégué Foyer des Jeunes
- SYDEV



**JULIEN GAUTRON**

**CONSEILLER DÉLÉGUÉ**

- Bâtiment et petit patrimoine bâti
- Voirie Réseaux Assainissement
- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Vie des écoles
- Délégué Ecole Jeanne d'Arc
- Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée



**MARYLINE DASSOT**

- **Vie des Ecoles**
- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Accueil Information Communication
- Finances et fiscalité
- Conseil Municipal des Jeunes
- Délégué Ecole des Deux Lays
- Syndicat intercommunal Unique de Transport Scolaire



**JACQUELINE TEBAST**

- Accueil Information Communication
- Vie locale Associative et citoyenne
- Action sociale



**JÉRÔME COULAIS**

- Finances et fiscalité
- Voirie Réseaux Assainissement
- Urbanisme et cadre de vie citoyen



**SANDRINE PICARD**

- Vie locale Associative et citoyenne
- Vie des écoles
- Action sociale
- Conseil Municipal des Jeunes
- Syndicat intercommunal Unique de Transport Scolaire



**OLIVIER MERCIER**

- Action Sociale
- Gîtes et Hébergements Touristiques
- Voirie Réseaux Assainissement



**MARINA AUBRY**

- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Accueil Information Communication
- Action sociale
- Conseil Municipal des Jeunes



**LAURENT FOURNIER**

- Finances et fiscalité
- Bâtiment et petit patrimoine bâti
- Vie locale Associative et citoyenne
- Délégués Foyer des Jeunes
- Syndicat intercommunal Unique de Transport Scolaire



**SERGE MERLET**

- Finances et fiscalité
- Voirie Réseaux Assainissement
- Bâtiment et petit patrimoine bâti



**CARINE ROBERT**

- Accueil Information Communication
- Vie des écoles
- Action sociale



**MICHEL REMPILLON**

- Finances et fiscalité
- Urbanisme et cadre de vie citoyen
- Vie locale Associative et citoyenne
- Vie des écoles
- Conseil Municipal des Jeunes
- Gîtes Municipaux
- Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée

## SERVICE ADMINISTRATIF



**CATHERINE TESSON**  
*SECRÉTAIRE DE MAIRIE*

- Management des services
- Conseil municipal
- Assistance auprès des élus
- Marchés publics
- Responsable des Ressources humaines
- Secrétariat



**ROSE-MARIE LEVESQUE**  
*ASSISTANTE ADMINISTRATIVE POLYVALENTE*

- Accueil Mairie
- Accueil Agence Postale
- Responsable du Restaurant scolaire

## SERVICE TECHNIQUE



**DIDIER BLANCHET**  
*RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE*

- Management du service technique
- Espaces verts et Voirie
- Bâtiments



**JÉRÉMY MANDIN**  
*ADJOINT TECHNIQUE*

- Espaces verts et Voirie
- Bâtiments

## SERVICE ENFANCE-JEUNESSE



**MANUELLA BOYER**  
*AGENT POLYVALENT*

- Restaurant scolaire
- Responsable de l'accueil périscolaire
- Entretien des locaux
- Accueil agence postale



**CATHERINE MALOIGNE**  
*AGENT POLYVALENT*

- Restaurant scolaire
- Accueil périscolaire
- Entretien des locaux



**SANDY DURAND**  
*AGENT POLYVALENT*

- ATSEM à l'école des Minots à St Juire
- Accueil périscolaire



**SONIA GUEDON**  
*AGENT POLYVALENT*

- Accueil périscolaire
- Restaurant scolaire
- Entretien des locaux
- Entretien des espaces verts



**CHLOÉ CAILLAUD**  
*Service en restauration scolaire*



**AUDREY POIRAUD**  
*CONTRAT CAE*

- Accueil périscolaire
- Pause méridienne



**LESLIE FASSOT**  
*CONTRAT CAE*

- Agent d'entretien
- Accueil périscolaire
- Pause méridienne



**C'est avec une émotion grande**, que j'adresse mes premiers remerciements à mes 16 colistiers. Je les remercie pour leur confiance, leur soutien et la force de leur engagement durant la campagne.

**Le 15 décembre 2019**, je prenais la décision d'oser conduire une liste pour les municipales à la Réorthie. Une décision inattendue mais pour autant, pesée et mesurée, et qui a été prise avec le soutien de mon entourage, de mon mari en particulier, et encouragée par mes premiers colistiers. Serge Merlet fut une des premières personnes que j'ai pu informer.

**3 mois plus tard, le 15 mars dernier**, les électeurs de la Réorthie nous ont accordé leur confiance avec 60,86 % des suffrages et je les en remercie. Ne l'oublions jamais !

**Le 24 mars**, devant la pandémie du COVID-19, l'Etat d'Urgence Sanitaire était proclamé.

L'installation des nouveaux conseillers est reportée. Le maire et les adjoints en place voient leurs mandats prorogés. Nous devons tous rompre avec nos habitudes et nos libertés, nous allons vivre un confinement historique sur plus de 8 semaines.

Sur cette période, en tant qu'adjointe, je suis très régulièrement en mairie, aux côtés des agents que je félicite pour leur dévouement. Ils ont toujours été présents pour assurer la continuité du service public.

Cette situation exceptionnelle m'a permis de profiter du « tutorat » et de l'expérience de Jean-Claude qui avait espéré faire sa sortie plus tôt. Je le remercie pour sa disponibilité, pour le temps qu'il m'a accordé, pour sa confiance et pour sa patience à mon égard.

**Ce soir, vous et moi, sommes installés dans nos fonctions de maire, d'adjoints et de conseillers municipaux.** C'est un moment fort et singulier pour nous tous. Nous sommes aujourd'hui les représentants de tous les citoyens Réorthaises et Réorthais et nos comportements d'élus doivent être dignes, exemplaires et respectueux.

**Assistée de mes adjoints**, je veux conduire des débats avec le souci d'entendre les uns et les autres. En tout état de cause, quelles que soient nos convictions, le seul souci qui doit nous animer, c'est l'intérêt général, le bien commun et le bien-être de nos habitants.

**Je veux travailler dans la confiance et la transparence** réciproque et dans un état d'esprit constructif tout au long du mandat et des 6 ans qui nous attendent. Je veillerai à maintenir ce climat positif.

**Pour ce qui est de la méthode**, nous définirons prochainement nos commissions, nos comités consultatifs, notre communication etc. Nous trouverons ensemble notre fonctionnement pour hiérarchiser des actions et des projets tributaires de financement ou de délais imposés et régis entre autre, par le Code général des Collectivités.

**Je tiens à préciser** à l'assemblée que le budget 2020 a été voté le 5 mars dernier. La transmission a été préparée et bien conduite. Une situation plutôt confortable qui n'est pas le cas dans bon nombre de collectivités territoriales locales.

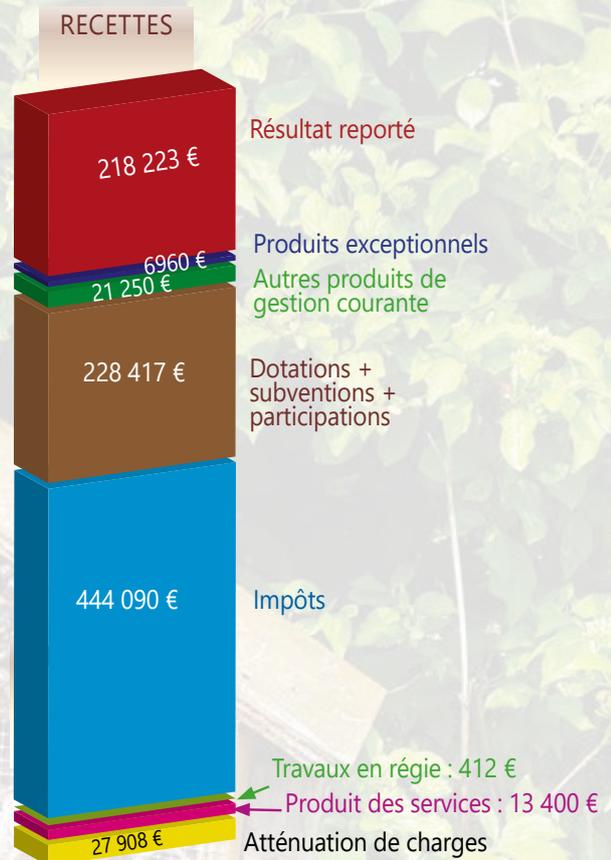
**Pour finir, je tiens à rassurer les Réorthaises et Réorthais** : je me suis présentée à eux comme un maire de proximité pour les entendre et les comprendre, pour être facilitateur et accompagnateur de projets, pour apporter le conseil juste ou encore être relais auprès des instances compétentes. Et ce, autant que faire se peut et dans la limite de mes attributions.

**A compter du 1<sup>er</sup> juin**, j'ai trouvé une organisation avec mon employeur, entre équilibre professionnel et ma fonction de Maire. Ainsi, je me donne les moyens et je vous donne les moyens de pouvoir offrir la disponibilité nécessaire pour que nous soyons tous, vous et moi, en ordre de marche pour la commune de la Réorthie.

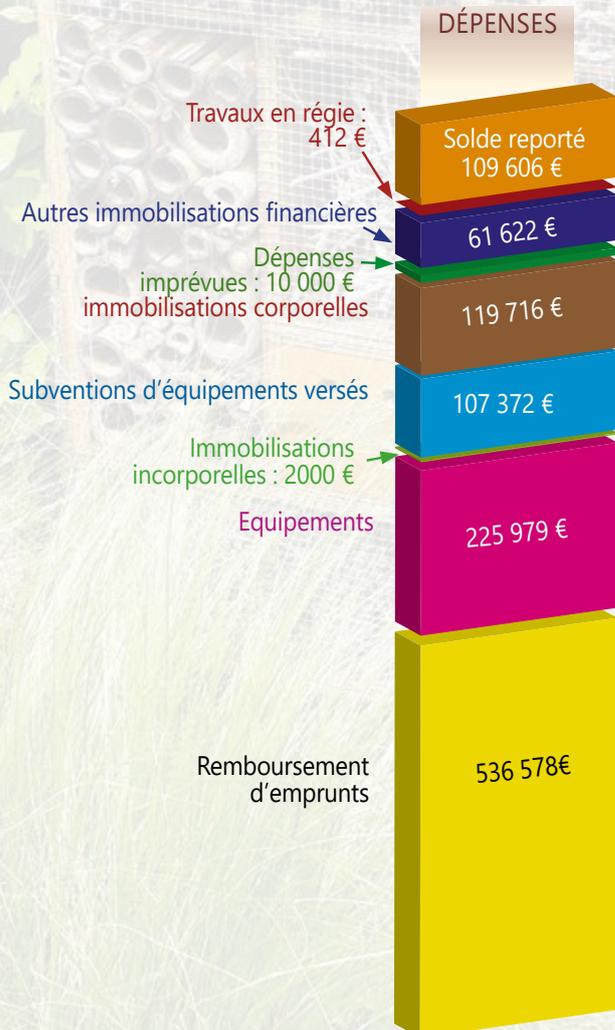
**Bienvenue à toutes et à tous** dans ce nouveau Conseil municipal, Ensemble, engagés pleinement pour les Réorthais.



**FONCTIONNEMENT : 960 660 €**



**INVESTISSEMENT : 1 173 285 €**





**JULIEN BÉNIT**

**3<sup>e</sup> ADJOINT ET PRÉSIDENT DU  
COMITÉ CONSULTATIF VOIRIE  
RÉSEAUX / ASSAINISSEMENT**

**Conseillers municipaux**

Jérôme COULAIS / Christophe FORTIN  
Julien GAUTRON / Olivier MERCIER  
Serge MERLET

**Membres citoyens**

Jean-Claude AUVINET / Joël BELON  
Michel GUERRY / Rémy REMPILLON  
Joseph RENO

**Agents communaux**

Didier BLANCHET / Jérémy MANDIN

## COMITÉ CONSULTATIF VOIRIE / RÉSEAUX / ASSAINISSEMENT

### DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2020

- ▶ Le comité consultatif VOIRIE / RÉSEAUX / ASSAINISSEMENT s'est réuni sous un format inhabituel pour répondre aux règles de confinement en cours lors de cette rencontre.
- ▶ Ces nouvelles règles sanitaires sont ainsi à l'origine d'une réflexion destinée à **modifier les habitudes de fonctionnement** de ce comité jusqu'alors réalisé sur la voie publique : l'inventaire de la voirie a donc été fait directement sur une carte communale présentée aux membres du comité.
- ▶ **Un programme triennal d'entretien** et de réfection des routes et chemins sera chiffré par l'ASPL fin Janvier, afin de planifier et prioriser les secteurs en corrélation avec le budget communal.
- ▶ **Un "carnet de voirie"**, spécialement créé à cette occasion, a été remis à chacun des membres et servira de base de travail pour prises de notes et consultations suite aux futures remarques et remontées individuelles de chacun.
- ▶ **Un rendez-vous intermédiaire en Juin** sera programmé sur certains points ou aménagements à l'ordre du jour, en fonction des besoins.

## RÉNOVATION ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

### PROJET 2021

- ▶ Suite à une étude, en effet, son équipement vétuste devait faire peau neuve. Les projecteurs existants sont plutôt à ranger dans la catégorie de « collection ». Ils proviennent de l'éclairage du premier parking du parc du Puy du Fou...
- ▶ Le futur éclairage sera pourvu de la technologie Led, qui, outre le fait de baisser la consommation d'énergie de près de 40% par rapport à une solution de lampe à décharge, proposera un éclairage de meilleure qualité en terme d'uniformité, avec une maintenance réduite.
- ▶ Cette modernisation est donc synonyme d'économie et de confort pour les usagers. 8 projecteurs Led viendront donc en remplacement de ceux existants.
- ▶ La municipalité espère que cet investissement durable servira au mieux le FCPRJ ainsi que tous les utilisateurs du terrain de football.
- ▶ Coût total de l'opération..... 23 076 € HT
  - Subventions Sydev ..... 20 %
  - Participation communale ..... 18 461 € HT





**JULIEN GAUTRON**

CONSEILLER DÉLÉGUÉ  
AU COMITÉ CONSULTATIF  
BÂTIMENTS ET PETIT  
PATRIMOINE BÂTI

**Conseillers municipaux**

Julien GAUTRON  
Julien BENIT  
Christophe FORTIN  
Paule RENO  
Serge MERLET

**Membres citoyens**

Jojo ANGIBAUD  
Roland GRILLARD  
Gaston BLANCHARD

**Agents communaux**

Didier BLANCHET  
Jérémy MANDIN

« Ce comité a pour but de définir les orientations de la mairie concernant les bâtiments et petits patrimoines bâtis. »



## COMITÉ CONSULTATIF BÂTIMENTS ET PETIT PATRIMOINE BÂTI

### CONSTATS DE LA RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2020 :

- ▶ Notre commune dispose de **24 équipements communaux** (bâtiments administratifs, équipements sportifs, bâtiments locatifs, édifices religieux, équipements jeunesse etc.) et de **9 petits bâtis anciens, dont 6 lavoirs** répartis sur l'ensemble de la commune.
- ▶ **Besoin d'entretien** : des toitures sont à reprendre notamment sur les gîtes, des fuites sur des bâtiments publics, notamment sur la salle Clemenceau, le restaurant scolaire et sur le foyer des jeunes.
- ▶ **Des travaux ont été réalisés** sur les 6 premiers mois de ce mandat :
  - MAIRIE : Réparation de pierres de taille..... 380 € HT
  - RESTAURANT SCOLAIRE :
    - ▶ Nettoyage des façades + peinture d'une façade du bâtiment ..... 4 080 € HT
    - ▶ Peinture de la sous-face de l'auvent ..... 1 006 € HT
    - ▶ Installation d'une fontaine à eau ..... 813 € HT
    - ▶ Réparation suite infiltration en toiture ..... 2 292 € HT*Travaux pris en charge par l'Assurance*
  - ÉGLISE : Peinture des menuiseries extérieures ..... 1 240 € HT
  - ÉCOLE PUBLIQUE DES 2 LAYS : Remplacements des filtres de la ventilation et du contrôleur de phase du chauffage ..... 835 € HT
  - MUR en bas des gîtes :
    - réalisation d'un contrefort ..... 4 038 € HT

### PROJETS EN COURS DE RÉALISATION :

- ▶ **Locatif 4 Place Paul GUINET**  
Estimatif rénovation courant 2<sup>e</sup> trimestre 2021 ..... 90 361 € HT
- ▶ **Salle Clemenceau** :
  - ▶ Réparation suite à des infiltrations, courant 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ..... 3 005 € HT (travaux pris en charge par l'assurance)
  - ▶ Mise en conformité du chauffage, courant 1<sup>er</sup> trimestre 2021 ..... 712 € HT

### ÉTUDES ET ORIENTATIONS :

- ▶ **Foyer des Jeunes**, rénovation énergétique : Estimatif ..... 99 238 € HT  
Subventions attendues ..... DSIL (40%) + SYDEV (20%)  
Dossier en cours d'instruction
- ▶ **Aménagement parking** : Démolition du bâtiment "Menuiserie FORGERIT" (anciennement Paul BARD). Estimatif ..... 30 007 € HT
- ▶ **Gîtes Les Vallées et les Terrasses**
  - ✓ Rénovation des salles de bains et cuisines
  - ✓ Reprise de la couverture
- ▶ **Lavoirs de Libaud et du bourg** ✓ Rénovation
- ▶ **Salle des fêtes Clemenceau** ✓ Rénovation
- ▶ **Bâtiments communaux**
  - ✓ Démoussage et lavage des toitures et façades
  - ✓ Dépistage du Radon (gaz). Lire page ci-contre.

## LA COMMUNE ET LE RADON

Notre commune se trouve sur une terre à potentiel radon de catégorie 3.

Le fait que votre habitation soit localisée dans une commune à potentiel radon de catégorie 3 ne signifie pas forcément qu'elle présente des concentrations en radon importantes.

### QU'EST-CE QUE LE RADON ?

- Le Radon est un gaz radioactif naturel, présent dans le sol et les roches. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre.
- Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Dans les espaces clos comme l'habitat, particulièrement dans les caves et les rez-de-chaussés, il peut s'accumuler dans l'air intérieur pour atteindre des concentrations parfois très élevées.
- En 1987, le Radon a été classé comme cancérigène pour les poumons.

### QUE FAIRE ?

1. La commune a donc décidé d'effectuer un dépistage du Radon (RN) dans nos différents bâtiments communaux (École, restaurant scolaire, etc.).
2. Par ailleurs, la Communauté de Communes SUD VENDEE LITTORAL a mis en place une campagne d'information, par la voie d'un flyer que vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres, début janvier.
3. La distribution de dosimètre a eu lieu Salle Clemenceau le 21 janvier.



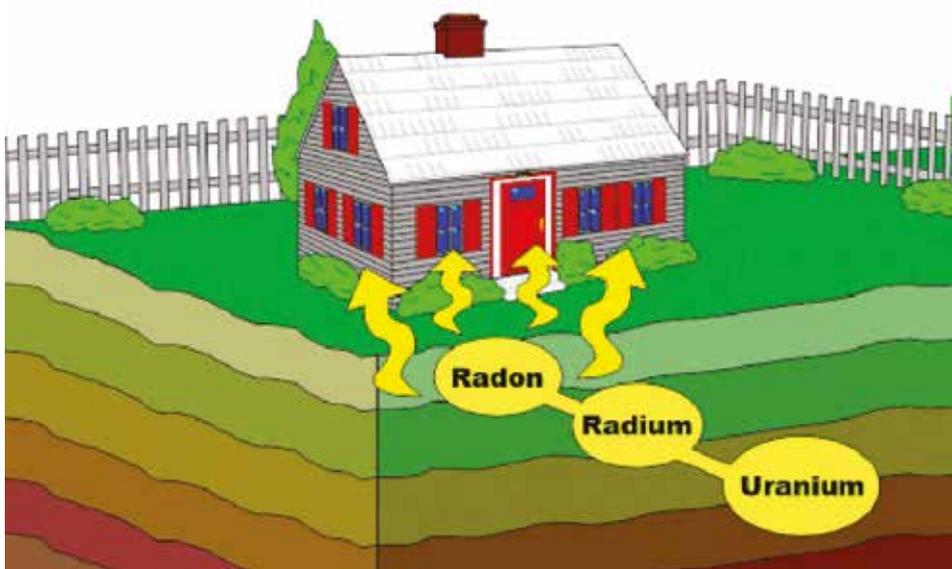
Potentiel radon des formations géologiques [cf. [www.irsn.fr/carte-radon](http://www.irsn.fr/carte-radon)]

- Communes à potentiel moyen à élevé
- Communes à potentiel faible
- Communes à potentiel faible mais avec des facteurs géologiques pouvant faciliter le transfert du radon

Départements prioritaires pour la mesure du radon [arrêté du 22 juillet 2004]



**SI VOUS SOUHAITEZ OBTENIR PLUS D'INFORMATION SUR LE RADON : scannez ce QR code avec votre téléphone portable**





**CHRISTOPHE FORTIN**

**1<sup>er</sup> ADJOINT ET PRÉSIDENT DE  
LA COMMISSION COMMUNICATION**

**Conseillers municipaux**

Maryline DASSOT / Marina AUBRY  
Jacqueline TEBAST / Carine ROBERT

*« Pour une équipe municipale,  
la communication est  
devenue primordiale. »*

## COMMISSION COMMUNICATION

### SES OBJECTIFS

**Un Conseil Municipal doit rendre compte de ses travaux et actions :** expliquer, partager, transmettre... Mais aussi écouter, mettre en commun des informations. Pour cela, les outils sont nombreux, mais il s'agit de ne pas se disperser. Les informations doivent être transmises au bon moment, avec les bons outils, et de manière claire. La commission a donc cette fonction.

**Les outils dont elle dispose sont :** le bulletin municipal principal (en début d'année), des bulletins ou flyers intermédiaires, édités selon les besoins, le site internet de la commune, les panneaux d'affichage en Mairie.

- ▶ **LE BULLETIN** de début d'année est un résumé de l'année écoulée, avec toutes les infos concernant la vie de la commune, au travers de son Conseil Municipal, de ses Commissions, ses associations... Il représente un gros travail de collectes d'informations auprès des intéressés, c'est ensuite notre partenaire Marion CHOVEAU qui réalise la maquette et l'impression.
- ▶ **LES BULLETINS INTERMÉDIAIRES** ou flyers sont réalisés par l'équipe communale et les agents. Il s'agit souvent d'y mettre des informations rapides et ponctuelles, selon les besoins.
- ▶ **LE SITE INTERNET**, créé en 2017, recueille toutes les informations concernant la commune. Il est mis à jour régulièrement (les Actus) et une Newsletter est envoyée aux abonnés quand une information importante est nécessaire.

### DE NOUVEAUX OUTILS

Le nouveau Conseil Municipal souhaite faire évoluer ses outils de communication. La crise du COVID-19 nous a submergés d'informations en tout genre, qu'il a fallu décortiquer, comprendre et transmettre. Nous avons communiqué via le site internet, des flyers, mais la réalité nous oblige à adopter d'autres outils, plus en lien avec les habitudes des habitants et l'époque dans laquelle nous vivons.

**L'objectif est de toucher toute la population de la commune, rapidement et facilement :**

- ▶ C'est pourquoi la commission a proposé la mise en place d'une **APPLICATION SUR SMARTPHONE** qui permettra à chacun d'être "connecté" en permanence à la vie communale. La décision actée en Conseil municipal de janvier, se concrétisera avant le printemps.

Pour l'instant, cette application sera à sens unique, c'est-à-dire du Conseil Municipal vers les Citoyens. Nous pourrions vous tenir informés en temps réel d'un **changement d'horaire, d'un incident, d'une alerte météo**, etc.

Cette application est déjà en place dans plusieurs communes de Vendée (dont Ste Hermine) et donne toute satisfaction.

L'application est conçue afin d'activer d'autres modules qui permettront dans un deuxième temps, aux citoyens de signaler un incident, un trou dans la voirie, etc.

- ▶ Nous allons aussi utiliser **LES RÉSEAUX SOCIAUX**, notamment Facebook.



MARYLINE DASSOT

CONSEILLÈRE ET  
RESPONSABLE  
DE LA COMMISSION  
VIE DES ÉCOLES

### Conseillers municipaux

Christophe FORTIN  
Julien GAUTRON  
Sandrine PICARD  
Michel REMPILLON  
Carine ROBERT

## COMMISSION VIE DES ÉCOLES

### AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2020)

L'équipe enseignante de l'École publique des Deux Lays avait fait la demande de tables de pique-nique, de paniers de basket et d'un mur d'escalade ou d'un parcours en rondins de bois. Ces équipements seront mutualisés avec l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs).

#### ► La Commission émet un avis consultatif pour :

- 2 tables multicolores (une grande et une petite) de la société ACODIS.
- Un panier de basket à fixer sur un poteau du préau avec cerclage adapté. Un panier de basket avec poteau à fixer au sol serait trop haut (2,60 m) pour la catégorie d'âges des enfants. La Commission propose de conserver les paniers mobiles, actuellement utilisés, pour les plus petits.
- Un mur d'escalade plus sécurisant que des rondins de bois. Les prises d'escalade pourraient être installées sur le mur en bois du local de stockage : voir avec l'architecte si la structure le permet. Si l'installation est réalisable, il faudra prévoir la mise en place d'un sol amortissant (obligatoire) ainsi qu'un contrôle de la structure par un cabinet agréé.
- Du marquage au sol de type labyrinthe, marelle et jeux divers... Les professionnels de l'ACM et de l'École des Deux Lays sont invités à y réfléchir selon les besoins des enfants.

### SIGNALÉTIQUE POUR LE GROUPE SCOLAIRE ET L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

- La proposition de la Sté DL SYSTEM a retenu l'avis général de la Commission aussi bien pour la signalétique nominative sur le bâtiment mutualisé de l'école des Deux Lays et de l'accueil périscolaire que pour le totem indicateur pour l'ensemble du groupe scolaire.
- Un nom pour l'accueil périscolaire : Sollicités, les enfants ont soumis bon nombre de suggestions au Conseil municipal, qui fera un choix lors de sa réunion de janvier 2021. Ce nom sera intégré dans la nouvelle signalétique et sur le bâtiment.

### MISE EN PLACE DE CARRÉS POTAGERS

Dans le projet initial de la nouvelle école, étaient prévus des espaces "jardins" pour les enfants de l'école des Deux Lays. Ces carrés potagers ont été aménagés auprès de la zone enherbée. Ils sont constitués de 2 bacs à hauteur et entourés d'allées en pelouse synthétique. Les enfants vont pouvoir y semer et y voir pousser toutes sortes de plantes, selon leurs idées...

### UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ ENTRE AGENTS, ÉQUIPES ENSEIGNANTES ET BÉNÉVOLES

Le 29 juin 2020, en cette fin d'année scolaire complètement folle, les agents communaux et les équipes enseignantes ont pu se rencontrer dans un moment de convivialité (dans le strict respect des gestes barrières !), accompagnés des bénévoles qui ont œuvré dans les écoles, au restaurant scolaire ou au périscolaire, venant en renfort pour assurer le bon fonctionnement de nos structures, malgré le contexte. Magalie GROLLEAU, maire, était accompagnée de Jean-Claude AUVINET, jeune retraité... de la Mairie !



### LA REMISE DES PRIX

En Juin-juillet 2020, Mme Le Maire et Sandrine PICARD, Conseillère municipale, ont rencontré les élèves des écoles pour la traditionnelle "Remise des Prix", sous une formule inhabituelle, crise COVID-19 oblige.



**PAULE RENOU**

2<sup>e</sup> ADJOINTE  
RESPONSABLE DE  
LA COMMISSION  
ACTIONS SOCIALES



**Présidente**  
Magalie GROLLEAU



CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Jacqueline  
TEBAST

Marina AUBRY

Sandrine  
PICARD

Carine ROBERT



MEMBRES CITOYENS

Danielle  
SOULARD

Antoinette  
PAYRAUDEAU

Maryse  
TÉTRAU

Sylviane  
VYNISALES

Geneviève  
FORTIN

## LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### LE CCAS A SON AUTONOMIE ET SON PROPRE BUDGET

Il se réunit 2 à 3 fois par an.

- ▶ **Ses ressources** : le fermage de la ferme de Foliet sur la commune de BOURNEZEAU.
- ▶ **Ses dépenses** : les taxes foncières, le goûter des seniors en octobre, et des subventions pour différentes associations : SOLID'ER, ADMR, CEIDRE, Secours Catholique et Don du Sang.
- ▶ **En 2020** :
  - La situation sanitaire ne nous a pas permis de réunir nos aînés pour le Goûter de fin d'année, **alors des chocolats et des fleurs ont été distribués aux plus de 80 ans.**
  - Les membres du CCAS ont pris soins de leurs aînés pendant **les périodes du confinement** au printemps et à l'automne, en les appelant régulièrement ou en allant les voir.



**PAULE RENOU**

2<sup>e</sup> ADJOINTE ET RESPONSABLE  
DE LA COMMISSION GÎTES ET  
HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

**Conseillers municipaux**  
Christophe FORTIN  
Michel REMPILLON

Les gîtes **LES TERRASSES ET LES VALLÉES** ont été peu loués en 2020 en raison de la COVID-19 : 1 semaine en juillet et 5 en août. Le gîte Les Terrasses est loué pour l'année scolaire 2020-21 à un professeur du Lycée de Pétré.

## PROJETS DE LA COMMISSION GÎTES ET HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

- ▶ **Des travaux de rénovation sont à l'étude**, notamment dans les salles de bains et cuisines qui ont bien besoin d'un rafraîchissement. Certains vieux meubles ont aussi besoin d'être changés.
- ▶ **2 enseignes ont été réalisées par Mme BROUILLARD**, peintre réorthoïse, pour la signalétique des 2 gîtes (*Lire aussi article p64*).
- ▶ **Une convention a été signée avec le Lycée Agricole de Pétré, à Ste Gemme la Plaine, pour une refonte du parterre** situé dans la cour des gîtes. De nouvelles plantations et un aménagement paysager devraient redonner du dynamisme et de la couleur dans cette cour essentiellement minérale. Les plans sont déjà en culture au lycée, les plantations vont pouvoir démarrer au printemps.
- ▶ **La commission va aussi réfléchir à la réalisation d'un classeur pour chaque gîte** : mot d'accueil du Maire, descriptif, plans, consignes, photos, liste des équipements, descriptif de la commune, points d'intérêts, plans des sentiers et randonnées pédestres et cyclables sur le territoire... Les paniers d'accueil seront désormais composés de produits locaux, du proche territoire.
- ▶ **Prochainement, la Commission souhaite réunir tous les hébergeurs** de la commune (gîtes, chambres d'hôtes) pour faire un bilan de saison, échanger sur les problématiques rencontrées, les besoins, les projets, les mutualisations possibles, notamment dans la communication.



## LE LOTISSEMENT

Les travaux de viabilisation du lotissement ont été réceptionnés le 24 juillet dernier, en présence des acteurs de ce projet : Vendée Expansion, Cabinet ARTELIA, EIFFAGE. Jean-Claude AUVINET était également présent, en temps qu'initiateur du projet en 2019.

Il restera quelques **aménagements paysagers à terminer** au printemps.

Le Conseil Municipal réfléchit à un aménagement de l'entrée du bourg, à partir de la voie d'accès au lotissement, pour rejoindre les écoles et la Mairie : **liaison douce piétons/cycles, sécurisation, signalisation...** des pistes à suivre pour connecter le lotissement avec les équipements communaux.



# CONSTRUIRE A LA REORTHE

Dans un écrin de verdure !

## AU VALLON DE LA CHARBONNIÈRE

43€/m<sup>2</sup>

Lots de 411 à 1097 m<sup>2</sup>

[www.lareorthes.fr](http://www.lareorthes.fr)

RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE : 02 51 27 81 52



## TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX À FÉOLE

Chaque habitant a pu constater, en fin d'année 2020, le lancement des travaux d'effacement de réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication au sein du bourg de Féole.

### ► BILAN

- Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme SDTAN 2 (*Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Territoire phase 2*) consistant à réaliser, par anticipation de **l'arrivée de la fibre optique**, des effacements de réseaux, ceci grâce à des aides bonifiées du Sydev.
- La fermeture de la RD137 a été nécessaire du 17 Octobre au 18 Décembre, avec la mise en place d'une déviation concernant 5000 véhicules, dont 1000 poids lourds, par jour.
- Ces travaux ont nécessité la réalisation de 850m de terrassement et cela a été l'opportunité de déposer 17 supports bétons et 620m de réseau aérien.
- **33 branchements de maison** d'habitations ont été ainsi réalimentés en souterrain.
- **Un nouvel éclairage a été étudié** : 10 luminaires vétustes ont été déposés au profit de 13 nouveaux mâts de 8m le long sur la RD137, et une nouvelle lanterne a été installée sur poteau, rue du Féolet. Par la même occasion, la puissance d'éclairage installée sur l'emprise a été réduite de 300W environ, tout en améliorant significativement la qualité d'éclairage grâce à une lumière chaude et uniforme.

- Ce chantier d'une ampleur exceptionnelle pour la commune a été le fruit d'une belle collaboration avec le Sydev. Après 14 réunions de programmation et de suivi de travaux du 10 juin 2020 au 11 décembre 2020, qui nous ont permis de mener à bien cette opération, la commune a eu l'honneur d'accueillir lors de la dernière réunion de chantier le 11/12/2020, Mr Eric SAUTREAU, Vice-président de la CC Sud Vendée Littoral et élu Sydev, et de Mr Alexandre COLLONNIER, directeur général adjoint du Sydev.
- Précision : l'intervention de toutes les équipes travaux et concessionnaires réseaux en un laps de temps aussi restreint est une première pour le Sydev et fera figure d'exemple, et ce, malgré les nombreuses dégradations et incivilités envers les agents de travaux, notamment le non-respect du code de la route de certains automobilistes.

### ► LES ILLUMINATIONS

La mise en place d'illuminations de Noël sur ce nouvel axe symbolise le premier pas de l'aménagement de Féole et sert à remercier les Réorthais pour leur patience vis à vis de la gêne occasionnée par ces travaux. (*Lire aussi page ci-contre*)

### ► COÛTS

- Montant total des travaux..... 385 012 €
- Participation du Sydev ..... 282 608 €
- Participation de la Commune ..... 102 404 €

AVANT TRAVAUX



APRÈS TRAVAUX



## LES ILLUMINATIONS DE NOËL OFFERTES PAR UNE CHARTE DATANT DE 1377

### QUE DIT LA CHARTE DE 1377 ?

Jehanne de BRIENNE est la fille de Raoul de BRIENNE, Comte d'Eu et de Gien, et Connétable de France (Ministre de la Défense).

Elle-même est Comtesse de Brienne, Comtesse d'Étampes et Dame de Sainte-Hermine.

Le 15 février 1377, elle applique son sceau sur la « **Charte de cession des droits d'usage et de pacage à divers villages dans les Bois-Gâts du Seigneur de Sainte-Hermine** ». Par ce geste, elle donne 120 ha de bois et de landes, situés entre Féole et La Leue (Les Bois-Gâts), aux habitants de la paroisse de La Réorthe, incluant les villages de : Féole, La Leue, Les Champs, La Baudière, Ingrandes, Libaud et Manfray.

Les habitants peuvent y faire paître leurs animaux, faire des cueillettes, ramasser du bois pour chauffer leur maison et leur four, construire des cloisons à leurs vergers et courtils situés sur le territoire de la paroisse. En contrepartie, ils doivent verser annuellement au Prévot de Sainte-Hermine : « *un boisseau de seigle pour le bois et la cueillette, et un trezea d'avoine par bête pâturant* ». Ces droits sont héréditaires.

En revanche, toute famille quittant La Réorthe perd ses droits. Ces conditions furent exécutées jusqu'en 1789, puis certains habitants refusèrent de tenir leurs engagements.

De nombreux procès s'ensuivirent, à la suite desquels **80 ha furent restitués à leurs propriétaires, les 40 ha restant étant propriété communale.**

Les bénéficiaires sont partagés entre 400 familles héritières. **La somme à partager est d'environ 2600 €, soit 6,50 € par famille.**

La gestion en comptabilité municipale nécessite 400 bordereaux de paiement, **une charge de travail importante pour le secrétariat de Mairie.**

Seuls 10% des bénéficiaires jugent utile de se déplacer pour une somme toutefois symbolique. Les sommes non réclamées sont ainsi utilisées par la Mairie pour des besoins d'intérêt général.

**La fermeture de la RD137 pendant 3 mois a créé une gêne importante** aux habitants de La Réorthe et aux usagers de cette route. Pour les remercier de leur patience, **la Municipalité a décidé de soigner les illuminations de cette voie** qui a été rouverte le 18 décembre.

Lors de sa réunion du 12 novembre, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, que les revenus non distribués en 2020 seraient affectés à l'achat de guirlandes électriques pour 1944 €.

Les ayants droit seront prévenus de cette décision dans le prochain bulletin municipal.

*Extrait de l'article Ouest-France paru le 12/12/2020*



## DÉCONSTRUCTION DE POÊLE FEU

### ▶ UN SITE AVEC TOUTE UNE HISTOIRE...

- **Vers 1292**, on en retrouve les premières traces : les Templiers de l'Ordre de St Jean de Jérusalem, installés à la Commanderie de Champgillon, y créent un gué et un moulin.
- **À la Révolution française**, l'Etat en prend possession.
- **1793** : Le gué de Poêle Feu est sous le contrôle des Vendéens qui surveillent le château de La Roche-Louherie. Les "Bleus", qui seraient venus s'emparer des cloches de l'église de La Réorthe, auraient caché une des cloches dans le lit de la rivière, à Poêle Feu. Puis plusieurs propriétaires se succèdent.
- **En 1926**, Pierre-Marie GRANGE, minotier à Bournezeau, rachète le moulin de Poêle Feu pour y développer l'activité de la minoterie. Il construit un nouveau moulin près de l'ancien pour y fabriquer des aliments pour le bétail. Les sacs de farine portent l'inscription «Minoterie de Poêle Feu».



- **En 1969**, la maison GRANGE construit une nouvelle usine à Bournezeau, c'est la fin de Poêle Feu... **Le 13 novembre 1970, la minoterie s'arrête...**

### ▶ LA VIE DE POÊLE FEU SE COMPLIQUE...

- Une société immobilière anglaise rachète le site avec un projet de village vacances... Cette société est dissoute et le propriétaire disparaît !
- Le Crédit Lyonnais, devenu propriétaire, fait des propositions de rachat à la Commune qui ne donne pas suite.
- La création d'une résidence d'artistes est un temps évoqué. Le projet tourne court. Rien ne se passe à part des manœuvres de pompiers, des descentes en rappel le long du haut mur en béton de la minoterie, à l'occasion d'une rando-raïd organisée par l'ACL, et 2 raves-party !
- Après bien des démarches, la Commune de la Réorthe redevient propriétaire des lieux. Mais le site

est dangereux : fortement dégradé, pillé, vandalisé.

- La démolition est envisagée, mais l'opération est coûteuse, la Commune décide donc de rétrocéder Poêle Feu à la Communauté de communes du Pays de Ste-Hermine, puis à Sud Vendée Littoral.
- La démolition du site est confirmée. Le chantier est confié à AJTP, une société gérée par les frères Pereira. Le premier coup de pelleuse est donné en juillet 2020.

### ▶ QUELQUES VESTIGES SONT MIS DE CÔTÉ...

- Le 1<sup>er</sup> septembre, le moulin en béton tombe grâce à 4 câbles reliés à une pelleuse. Ensuite, commence un gros travail de tri de matériaux et de déchets amiantés évacués vers une société spécialisée.



- Le site est rendu à la nature en octobre : les frères Pereira ont recréé un enrochement le long de la rivière, et étendu la terre préalablement stockée.



- Ont été conservés : un gros volant d'inertie en fonte, des poulies, briques et quelques pierres de taille...

### ▶ ET APRÈS ?

Le Département de la Vendée, sollicité, est venu visiter Poêle Feu. Il pourrait y faire des aménagements dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles, dans la continuité du site de La Place. La Communauté de communes Sud Vendée Littoral y est favorable. Affaire à suivre...

## MAISON DE MAINTIEN A DOMICILE (MAD)

### DES HÉBERGEMENTS DESTINÉES AUX PERSONNES VIEILLISSANTES, AUTONOMES OU INDÉPENDANTES

- Face au vieillissement de la population, VENDÉE HABITAT a diversifié et adapté ses produits pour accueillir ce type de public.
- Dans ce cadre verront le jour 4 logements MAD sur le territoire de notre commune, route du Féolet à Féole, sur le terrain du CCAS au lieu-dit La Baritaudière.
- Financés et gérés par VENDEE HABITAT, ces 4 logements (T3) seront mis en service courant 2<sup>e</sup> semestre 2021.

#### ► DESCRIPTIF

- Chaque logement offrira une superficie habitable d'environ 70 m<sup>2</sup> de plain-pied.
- Ils sont composés de 2 chambres dont une avec placard, d'un salon/séjour, d'une cuisine, d'une salle de bain, d'un sanitaire, d'un espace entrée avec placard.
- Chaque logement dispose d'un accès à l'extérieur sous forme d'une terrasse de 12 m<sup>2</sup>, d'un jardin et d'un garage d'une surface d'environ 22 m<sup>2</sup> avec une place de parking.



## ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION

### ELLES SONNENT DE NOUVEAU !

- En septembre dernier, les cloches de l'église Notre Dame de l'Assomption ont retenti autrement dans la campagne réorthaise, de Féole, à la Leue et jusqu'à la Pigarnière...
- La Société BODET CAMPANAIRE est intervenue et a modernisé le tableau de commande. L'électronique s'est introduit dans notre clocher. Les sonneries programmées, sans concertation avec la municipalité, n'ont pas laissé indifférent les Réorthais. Tous les sons se sont exprimés. L'entreprise Bodet s'excuse de ces petits désagréments... Mais cette fois en concertation avec la Paroisse et la mairie, les Angélus ont pu retrouver leur voix, et Mme le Maire a trouvé un premier équilibre pour assurer tranquillité et santé publique pour tous.
- L'investissement de la collectivité est de ..... 3 553,26 € TTC
- Les peintures des ouvertures de l'église ont été refaites pour ..... 1 486,48 € TTC



# LA RÉORTHE N'EST PAS UNE POUBELLE !

## NON AUX DECHARGES SAUVAGES !

### Entre flemme, bêtise et triste incivilité !

2020 en aura encore été la preuve sur notre commune (photos à l'appui) :

- Des sacs poubelles sont jetés dans les fossés...
- des plaques d'amiantes sont déposées au bord d'un chemin (chemin des Bouées)...
- des packs de bières traînent sur un parking public (La Place)...



- des sacs jaunes remplis de déchets verts, bouteilles et mégots sont laissés au bord des sentiers pédestres (Bois des Quilles)...
- des cartons pourrissent sur un parking en plein bourg...
- des déchets de tout ordre sont balancés au pied des containers de tri sélectif (La Leue)...
- des aménagements urbains ont été arrachés par un véhicule (rue des Fiefs)...



### Des dépôts sauvages partout sur la commune !

A chaque fois, les agents communaux doivent intervenir pour ramasser ces cochonneries. Tâches ingrates et chronophages... et il faudra revenir un autre jour, pour faire la même chose. Autant de temps que nos agents ne passent pas à travailler utilement sur le territoire.

### 2 DÉCHETTERIES À DISPOSITION À STE HERMINE ET À LA CHAPELLE-THÉMER

L'accès y est gratuit, et nous pouvons y déposer quasiment n'importe quel déchet. ALORS ALLONS-Y !

### FACE À CES ACTES INADMISSIBLES LA COMMUNE RÉAGIT

- Des plaintes sont désormais systématiquement déposées en Gendarmerie, photos à l'appui.
- Un panneau "Stop aux incivilités" a été installé au point d'apport volontaire de La Leue, particulièrement sujet à ces actes.
- Les dépôts de déchets de tout ordre hors des containers sont strictement interdits, sous peine de poursuites et son passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € et le véhicule du contrevenant peut être immobilisé !
- Dans la mesure où la provenance des déchets est trouvée, la commune procèdera à un "retour à l'envoyeur" en bonne et due forme !

## STOP

### AUX INCIVILITES !

Suite à une recrudescence des dépôts sauvages, la municipalité a décidé de déposer des plaintes en gendarmerie.

Les dépôts de déchets de tout ordre hors des containers sont strictement interdits, sous peine de poursuite, et sont passibles d'une amende de 1 500 €. Code pénal : article R632-1, article R633-6, article R635-8, article R644-2.

Les déchets sont à déposer exclusivement en déchetterie, dans les containers, en respectant les règles de tri.

Mairie de La Réorthie



### MARYLINE DASSOT

CONSEILLÈRE ET RESPONSABLE DE LA COMMISSION VIE DES ÉCOLES ET PILOTE DE L'OPÉRATION ABRIBUS

#### Conseillers municipaux

Christophe FORTIN  
Julien GAUTRON

#### Parents d'élèves

M. LESAGE / Y. MICHAUD

#### Citoyen réorthais

C. GAUDIN, de la société HERVOUET France, pour sa connaissance technique du sujet

## 8 ABRIBUS SUR LE TERRITOIRE

### UN GROUPE DE TRAVAIL

#### « ABRIS BUS ET SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS »

Lors du mandat précédent, il avait été fait un état des lieux des abribus sur la commune. Le projet de construction du pôle scolaire/périscolaire ayant été lancé au même moment, le chantier abribus avait été reporté.

- Un groupe de travail "Abribus et sécurité de nos enfants" a été mis en place par le Conseil municipal le 25 juin 2020, piloté par Maryline DASSOT, et constitué de C. FORTIN, J. GAUTRON pour le conseil municipal. Les associations de parents des 2 écoles ont été sollicitées pour déléguer un de leur membre pour travailler sur le sujet des abribus. M. LESAGE et Y. MICHAUD ont rejoint le groupe, ainsi que C. GAUDIN, Réorthais de la société HERVOUET FRANCE, pour sa connaissance technique du sujet.

### 5 ABRIBUS SONT À REVOIR

- On compte 8 abribus : 1 au Bourg, 2 à Féole, 1 rue de la Poirasse, 2 à Libaud, 1 à L'Hôpiteau et 1 à La Forêt. Sur ces 8 abris, 3 sont en bon état (à Féole, à Libaud et à L'Hôpiteau). Les autres sont en piteux état.
- La priorité a été donnée à Libaud et La Leue et ses 3 abribus (en incluant celui de La Poirasse). L'abri situé à l'entrée de Libaud est en bon état. Par contre, les 2 autres sont à reprendre.

### ...ET LEURS ALENTOURS

- Lors de ses discussions, le groupe a décidé d'élargir sa réflexion aux abords des abris, en incluant le côté sécurité : éclairage, signalisation, vitesses des véhicules...

### ABRIBUS À LIBAUD



- Des aménagements sont donc proposés : coussins berlinois pour faire ralentir les véhicules aux abords des abribus, signalétique verticale, création d'une zone 30km/h. Des devis pour la fabrication d'abribus en bois neuf ont été réalisés.

- Ces aménagements permettent au projet de bénéficier d'aides financières.





## BOÎTES AUX LETTRES : NUMÉRO ET NOM

### DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT À VENIR DE LA FIBRE OPTIQUE

- Un gros travail a été effectué par Rose-Marie LEVESQUE sur la numérotation des rues. Chaque maison a été numérotée, jusqu'au moindre village.
- **Des plaques numérotées ont été fournies aux propriétaires.** Elles sont à fixer à proximité des boîtes aux lettres (si ce n'est pas déjà fait !).



### PLUSIEURS OBJECTIFS

1. Pour déployer la fibre optique, VENDEE NUMERIQUE a besoin de connaître la position exacte de chaque domicile et son identification par un numéro. Ces informations sont ensuite intégrées aux outils numériques (cadastre) et permettront aux acteurs de la fibre optique de prévoir efficacement leurs travaux.
2. Cela permettra aussi aux fournisseurs d'accès internet d'être plus performants lors de leurs interventions.
3. Il est également fortement conseillé d'**INDIQUER VOTRE NOM SUR VOTRE BOÎTE AUX LETTRES.** Cela facilite grandement le travail des facteurs, mais aussi celui des différents artisans, entreprises qui interviennent chez vous, et surtout les livreurs de colis. Avec la forte croissance des achats en ligne, les sociétés de livraison de colis se multiplient et les erreurs sont fréquentes.



## DIAGNOSTIC ASSOCIATIONS



### AVEC L'APPUI DE VENDÉE INGÉNIERIE

En ce contexte si particulier, nos associations Réorthaises souffrent : activités au ralenti, absence de rencontres, de fêtes... et donc moins de trésorerie. Le nouveau Conseil municipal, en plus de ses projets impliquant les associations, fleuron de notre dynamique et conviviale vie locale, a voulu les soutenir, les écouter, les rassurer... : 15 rendez-vous d'1h environ avec les différents représentants se sont déroulés, de septembre à octobre, avec l'appui de Mme KISS, de VENDÉE INGÉNIERIE, à l'écoute de leurs besoins...

### LES ASSOCIATIONS RÉORTHAISES EXISTENT DEPUIS 30 ANS EN MOYENNE !

- **Des thématiques diverses** : sports, loisirs, scolaire, culture, mémoire, etc.
- **Des publics variés** : jeunes, actifs, retraités, avec des effectifs globalement stables.
- **Des envies partagées** : apporter de la vie dans la commune, créer du lien entre les habitants, développer une dynamique inter-associative, travailler avec la mairie pour développer des synergies, toucher les nouveaux habitants, renouveler les équipes de bénévoles et communiquer efficacement.
- **Un compte rendu** a été remis à chaque association. Le retour de cette étude a été présenté au Conseil Municipal de Décembre.
- **Une rencontre avec les associations sera programmée prochainement.** Elle permettra d'aborder collectivement les différents sujets explorés, leurs préoccupations et les dispositions à prendre au regard du contexte sanitaire de ce début d'année.



## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT À FÉOLE

### EN PREMIER LIEU : LES EFFACEMENTS DE RÉSEAUX

Le projet d'aménagement de la traversée de Féole a connu fin 2020, une première réalisation concrète avec les effacements de réseaux.

L'équipe municipale va devoir maintenant se pencher sur la suite des opérations...

Nous avons signé une convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier), que nous avons rencontré en juin, août et octobre, définissant ainsi un périmètre pour des actions foncières et une étude de faisabilité pour des scénarii de requalification urbaine afin d'envisager de nouvelles destinations pour le bâti communal.

Vendée Ingénierie et l'Agence des Services aux Collectivités Locales de Vendée continuent de nous accompagner pour répondre aux exigences structurelles de la RD137 en prenant en compte les contraintes de sécurité, les aspects phoniques et la revitalisation urbaine.

2 propositions d'aménagement de la voirie, reçues en décembre dernier, nous ont permis d'avoir une meilleure approche globale et maîtrisée des enjeux à courts et moyens termes pour le bourg de Féole.

### UN PROJET MULTI-PARTENARIAL SUR PLUSIEURS MANDATS

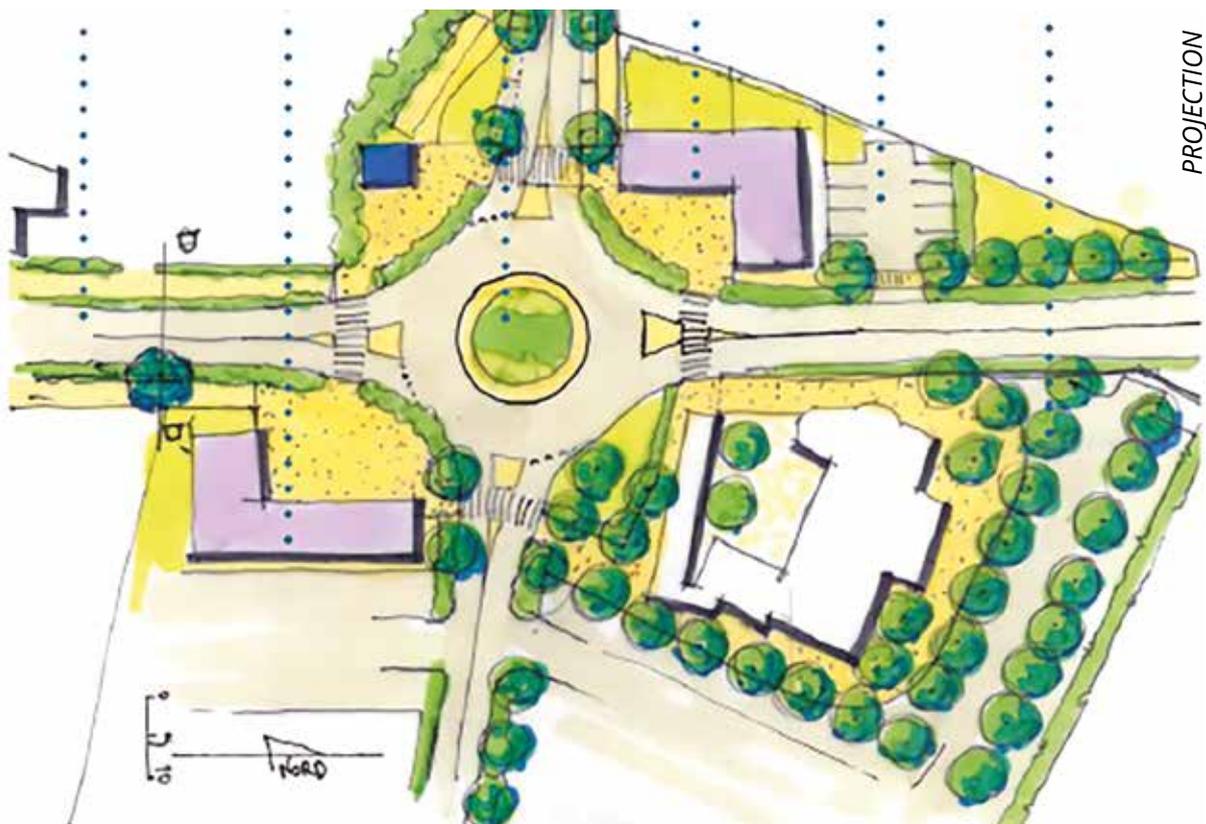
Des priorités et des phasages stratégiques seront à prendre. Le Conseil Municipal sera amené à se positionner en ce sens.

Réseaux d'eaux pluviales, trottoirs, chaussées, rond-point, carrefours, voies douces... Autant de sujets à traiter, à phaser, tout en respectant l'urbanisme et l'environnement au sens large.

Ce dossier se caractérise par son ampleur : c'est ce qui le rend très intéressant. Il est à l'image d'un projet multi-partenarial à traiter sur plusieurs mandats. Il convient qu'il soit réfléchi et observé sous toutes ses coutures pour une vision plus large de demain...

Pragmatisme, réalisme et force de persuasion seront de mise pour mobiliser les subventions auprès de l'Etat et du Département sur leurs compétences respectives et complémentaires.

N'oublions pas un partenaire qui aime se promener sur la Réorthe, le CAUE de la Vendée (Conseil d'Architecture Urbanisme et de l'Environnement) qui nous réserve des opérations d'embellissement sur 2021 !



## TRES HAUT DEBIT INTERNET AVEC L'ARRIVEE DE LA FIBRE



123 Boulevard  
Louis Blanc  
85000  
LA ROCHE/YON  
**02 51 44 20 40**

En prévision de  
l'arrivée de la fibre  
sur la commune,  
des travaux de  
vérification et  
consolidation  
sur le réseau de  
télécommunication  
vont avoir lieu.

### UN DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN 2021 SUR NOTRE TERRITOIRE

Le 2 septembre dernier, nous avons reçu en Mairie les acteurs du déploiement de la fibre optique sur notre territoire :

- VENDEE Numérique pilote le projet,
- ALTITUDE TELECOM est l'aménageur des réseaux de fibres optiques,
- LA FIBRE 85 gère les marchés "fibre optique" sur la Vendée,
- CIRCET effectuera les travaux

Groupement d'Intérêt Public (GIP) formé par le Département de la Vendée et le SYDEV (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée), VENDÉE NUMÉRIQUE a pour mission le déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du département.

Les Schémas Départementaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) fixent l'objectif à atteindre en matière de couverture numérique à 10 et à 20 ans. Nous en sommes actuellement au SDTAN-2 (2020 - 2025).

### POUR LA RÉORTHE, 607 PRISES ONT ÉTÉ RÉFÉRENCÉES SUR LA COMMUNE

- ➔ Ce déploiement se déroule en 3 phases : Etudes (environ 4 mois) + Travaux (environ 6 mois) + Commercialisation (3 mois après la fin des travaux)
- ➔ Pour faciliter ce chantier, chaque propriétaire Réorthais a son rôle à jouer. Les nouveaux câbles optiques seront déployés sur les infrastructures existantes en aérien ou dans des fourreaux enterrés. Pour la partie aérienne, les poteaux existants seront conservés, remplacés ou consolidés si nécessaire.

### PRÉPARER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN AÉRIEN : L'ÉLAGAGE

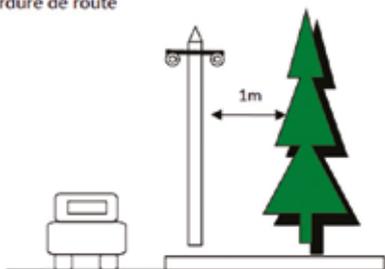
➔ Le déroulement de la fibre optique nécessite l'entretien de la végétation aux abords des réseaux téléphoniques existants. Les réseaux, par défaut d'entretien, sont parfois enchevêtrés dans la végétation. Cette situation rend alors impossible le déroulement des câbles optiques. La Loi ELAN a conforté la responsabilité des riverains dans l'entretien de la végétation aux abords de leur propriété.

➔ Lors des études de terrain, les secteurs à ébrancher vont être définis et la liste des parcelles et des propriétaires concernés sera transmise à la commune. Dès que nous aurons la liste des lignes et secteurs concernés, nous élaborerons un plan d'action auprès des propriétaires, privés ou territoriaux, afin de réaliser ces élagages. Vous pouvez dès à présent réaliser ces élagages si vous êtes concernés. Veuillez prendre toutes les mesures de sécurité. En vous remerciant par avance de votre coopération.

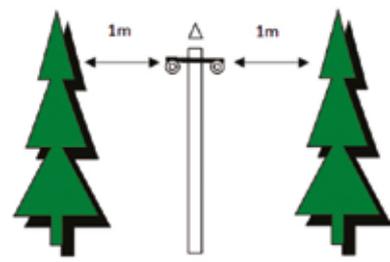
**VENDÉE NUMÉRIQUE peut bloquer l'avancement des travaux de déploiement si l'élagage n'est pas réalisé.**

#### les distances d'élagage

En bordure de route



En plein champs

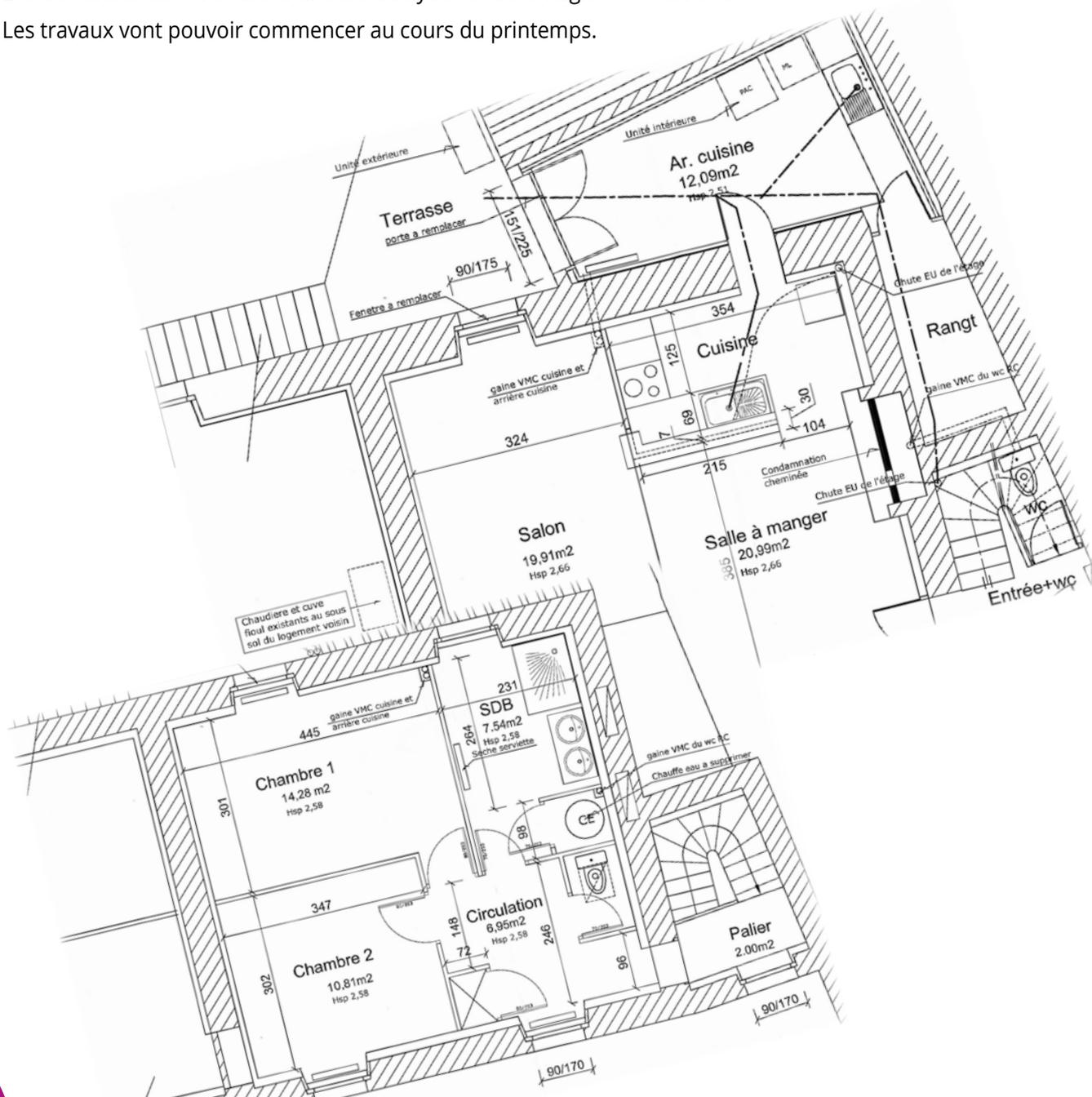


## LE LOGEMENT PLACE PAUL GUINET

### UNE RÉNOVATION NÉCESSAIRE POUR ATTIRER DE FUTURS LOCATAIRES

Le projet de rénovation a été lancé courant 2019. En reprenant le dossier, la nouvelle équipe a souhaité, au regard des politiques publiques, envisager une rénovation plus globale en y intégrant le volet énergétique : mauvaise isolation, locaux énergivores, système de chauffage obsolète. Le projet est donc passé d'un simple aménagement intérieur à un projet plus global de rénovation énergétique.

- Les diagnostics énergétiques ont été réalisés.
- Le Maître d'œuvre missionné a repris le dossier pour y intégrer les travaux d'isolation, de chauffage, d'ouvertures...
- Le montant prévisionnel des travaux s'élève à ..... 90 361 € HT.
- Grâce au volet énergétique et au Plan de relance du Gouvernement, un reliquat d'aide 2020 de 32 553 € a été obtenu auprès de Monsieur le Sous-Préfet.
- Les demandes de concours financiers du Sydev et de la Région sont en cours.
- Les travaux vont pouvoir commencer au cours du printemps.



## LE FOYER DES JEUNES

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Ce bâtiment des années 80, pour rappel, a accueilli l'association de musique LaMi Réorthoïse. Mais tout comme le logement situé Place Paul Guinet, il est très loin de respecter les normes électriques et énergétiques.

- Julien GAUTRON, Conseiller délégué aux bâtiments, avec le concours des artisans du bâtiment, a pu estimer les travaux à réaliser, et commander un bilan énergétique auprès du SYDEV.
- Couvertures, ouvertures, électricité, système de chauffage, l'enveloppe du bâtiment doit être revue. Les travaux s'élevaient à ..... 99 238 € HT.
- Ce dossier est prêt à être déposé auprès des services de l'Etat pour une demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) Rénovation énergétique à hauteur de 40 %. Le SYDEV au regard du gain énergétique réalisé, viendrait en cofinancement pour 20 %, ainsi que la Région.



### L'AGENCE POSTALE

Comme vous avez pu le constater, nous avons été contraints de réduire les horaires d'ouvertures de l'agence postale.

Le trafic ayant beaucoup baissé, la présence d'un agent tous les jours n'était plus justifiée.

Cependant notre souhait étant de vous satisfaire au mieux, nous avons décidé d'élargir les horaires du samedi, afin que les instances du jeudi et du vendredi puissent être distribuées

#### RAPPEL DES HORAIRES

- Mardi et jeudi ..... 9h - 11h15
- Samedi ..... 9h30 - 12h30



#### ANNULATION DU RECENSEMENT 2021

Du fait de la crise sanitaire, l'Insee a annoncé qu'il n'y aurait pas de recensement en 2021. Celui-ci devait se dérouler sur La Réorthoïse en février.

#### Le recensement devrait se dérouler en 2022

- ➔ Selon nos dernières informations :  
au 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous sommes  
**1121 RÉORTHOÏSES** (Source INSEE)



## ...AVEC LES ACTEURS ET PARTENAIRES D'UNE COMMUNE

- ▶ En JUIN
  - Le SYDEV ..... 10 juin
  - L'Établissement Public Foncier (EPF) pour le projet Féole ..... 16 juin / 7 octobre
  - La brigade de Gendarmerie ..... 17 juin
  - Le CAUE (pour divers projets) ..... 17 juin / 26 août
  - La Chambre de Commerce et d'Industrie..... 22 juin
  - Les services des Transports scolaires régis par la Région..... 30 juin
- ▶ En JUILLET
  - Pierre HENRIET, Député de la circonscription ..... 3 juillet
  - Vendée Expansion, Mr AUVINET ..... 6 juillet
  - Vendée Ingénierie, Mme KISS ..... 17 juillet
  - La Poste..... 23 juillet / 4 novembre
  - Mme le Maire siège à la commission départementale de présence postale territoriale*
- ▶ En AOÛT
  - Monsieur le Curé ..... 12 août
  - Mme HYBERT, Présidente de la Communauté de communes SVL ..... 20 août
  - L'Agence de services aux Collectivités, Mr BOUDEAU ..... 25 août
- ▶ En SEPTEMBRE
  - Dominique BONIN, Maire de Luçon et Vice-Président de CCSVL ..... 10 septembre
  - venu présenter le SCOT du SUD VENDEE LITTORAL au Conseil municipal*
  - Mr ROIRAND du Département de la Vendée ..... 25 septembre
  - venu présenter les Espaces Naturels Sensibles*
- ▶ En OCTOBRE
  - E-Collectivité pour les outils numériques ..... 1<sup>er</sup> octobre



⇒ Magalie GROLLEAU, Catherine TESSON et Christophe FORTIN ont rencontré Cédric MACAUD, Directeur Général d'E-collectivités (syndicat mixte régional), une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région Pays de la Loire.

Plusieurs outils peuvent être mis en place : convocations et certificats électroniques, télétravail, travail collaboratif, etc. Une formation est prévue le 3 février pour découvrir ces outils et les utiliser.

- Le Sous-Préfet ..... 14 octobre et 23 décembre
- Bruno FABRE, Vice-Président de CCSVL ..... le 26 octobre
- pour parler de la Zone d'Activité du Champ Marotte*
- Vendée Logement..... 16 novembre
- Bibliothèque de Vendée..... 18 novembre



⇒ Magalie GROLLEAU, Paule RENOU et Jacqueline TEBAST ont été reçues par Christophe DUBOIS, Directeur de La Bibliothèque Départementale de Vendée. La BDV est partenaire de 225 bibliothèques municipales sur le département à qui elle propose des animations (expositions, spectacles tels que "Les Voyageurs du soir"...), prête du matériel d'animation ainsi que 1,5 million d'ouvrages (livres, CD, DVD, BD, magazines...) par an, avec l'aide de 300 salariés et 2500 bénévoles !



La Bibliothèque Départementale de Vendé (BDV) propose également des formations et des outils numériques tels que "e-média" (la médiathèque numérique). La BDV a une mission de service public sous contrôle de l'Etat.

« Nous avons échangé à propos de Pierre BORDAGE, né à La Réorthe. Romancier et nouvelliste, il est l'auteur de nombreux livres de science-fiction. Notons aussi que Christophe Dubois est l'auteur du livre "Les Réfugiés des Ardennes en Vendée en 1940". Nous tenions à partager avec vous ces informations exprimant quelques moyens de nous cultiver en Vendée, car comme le disait Gaëtan FAUCER : "La culture c'est l'expression du vivant" »

## ...AVEC LES AGENTS COMMUNAUX LE 19 JUIN

Les nouveaux Conseillers municipaux et les agents communaux se sont retrouvés à la Mairie pour faire plus ample connaissance. Les élus se sont présentés et ils ont exposé leurs responsabilités (commissions, délégations...), et chaque agent a expliqué ses fonctions.

Madame Le Maire a ensuite fait part des projets communaux et de la manière dont la nouvelle équipe souhaite travailler : « Les relations équipe communale/agents sont d'une importance capitale. De la communication, du relationnel, de la bienveillance, de l'écoute et une bonne dose de bon sens devrait permettre à tous de travailler sereinement et de continuer à faire avancer La Réorthe ! »

Tout le monde a apprécié cette rencontre fructueuse en tout point.



## LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL A VISITÉ LES INFRASTRUCTURES COMMUNALES !

Magalie GROLLEAU, Maire de La Réorthe, a convié son Conseil municipal à visiter le tout nouveau lotissement Le Vallon de La Charbonnière. Les conseillers ont pu découvrir les 15 parcelles disponibles à la vente et apprécier l'excellente exposition des terrains.

Profitant de la proximité géographique, le conseil municipal a ensuite visité 2 autres équipements communaux : le foyer des jeunes et le bâtiment artisanal actuellement occupé par un artisan de la commune. Cela aura été l'occasion de découvrir des bâtiments inconnus pour certains, et pour d'autres, de mieux se rendre compte de leur état et de leurs utilisations.

Après la rencontre « échanges » avec les agents de la commune, le 19 juin dernier, cette seconde visite s'inscrit dans une volonté et dans un rôle premier d'information à destination des Conseillers municipaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?



## TARIFS 2021 DE LOCATION DES SALLES

SALLE CLEMENCEAU	COMMUNE	ASSOCIATION COMMUNALE	HORS COMMUNE
Mariage	235 €		310 €
Buffet campagnard, Banquet, Repas de famille (y compris pique-nique)	125 €	88 €	190 €
Vin d'honneur, Concours de belote, loto, Lendemain de mariage ou rassemblement	85 €	60 €	130 €
Exposition avec vente	155 €	109 €	210 €
Manifestations culturelles	65 €	46 €	120 €
Assemblée générale suivie d'un repas	75 €	53 €	180 €
Assemblée générale	Gratuit	Gratuit	120 €
Spectacles pour les écoles	Gratuit	Gratuit	
30 % de réduction pour les associations communales			
Forfait Chauffage 15/10 au 15/04	45 € (Tarif unique si location 2 jours)		

### ▶ LA SALLE CLEMENCEAU À FÉOLE (250 pers maxi) comprend :

- Une grande salle avec scène + salle attenante + cuisine équipée (frigos, four, réchauffe-plat, lave-vaisselle, plans de travail) + bar avec frigo + local de rangement + toilettes.
- Ne comprend pas de mise à disposition de vaisselles.
- **Devront être remis à la Mairie auprès du Régisseur des Recettes :** un acompte de 40 € au moment de la réservation (sauf pour les associations communales) + un chèque de caution de 200 € à la remise des clés + une attestation d'assurance pour la durée de la manifestation.
- Le paiement du solde du prix de la location à la remise des clés
- En cas d'annulation, l'acompte de 40 € sera conservé.

### ▶ LA SALLE DE LA MAIRIE DANS LE BOURG :

- 80 m<sup>2</sup> avec kitchenette (frigo, micro-ondes) et toilettes.
- Pas de cuisson, ni de préparation de repas dans cette salle.

SALLE DE LA MAIRIE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur	50 €	80 €
Buffet froid	75 €	105 €
Réunion après obsèques	Gratuit	
Forfait Chauffage 15/10 au 15/04	20 € (Tarif unique si location 2 jours)	

### ▶ UN TIVOLI : armature métallique + bâches. 60 m<sup>2</sup> (12m x 5m). Prévoir une remorque pour le transport. Le tivoli n'est loué qu'aux habitants de La Réorthe, et ne doit pas sortir du territoire communal. La Mairie se réserve le droit d'effectuer tout contrôle à cet effet. Un contrat de location sera signé par le demandeur, avec une attestation d'assurance.

Tarifs, caution : voir en Mairie

## CIMETIÈRE

### ESPACE CINÉRAIRE

- ↪ Case colombarium > 3 urnes
  - ▶ 30 ans ..... 860 €
  - ▶ 15 ans ..... 600 €
  - ▶ 10 ans ..... 350 €
- ↪ Cavurnes > 3 urnes
  - ▶ 30 ans ..... 450 €
  - ▶ 15 ans ..... 300 €
  - ▶ 10 ans ..... 200 €
- ↪ Dispersion Jardin du Souvenir ..... 50 €
- ↪ Ouverture d'une case ..... 30 €

### INHUMATION CIMETIÈRE

- ↪ Concession cinquantenaire .. 110 €/m<sup>2</sup>
- ↪ Concession trentenaire ..... 80 €/m<sup>2</sup>



## EMPLACEMENT DES DÉFIBRILLATEURS

▶ à côté de la Mairie, dans le bourg de la Réorthe

▶ à la salle Clemenceau

▶ Suivez les consignes orales données par le défibrillateur jusqu'à l'arrivée des secours que vous aurez préalablement prévenus ! SON UTILISATION EST À LA PORTÉE DE TOUS !!!



*Félicitations !*

*Just Married*

Sabrina VALOT  
& Pascal BOUVARD  
18 juillet

Aurore CLEMENCEAU  
& Jack LUPTON  
28 août



Robin NEAU  
1<sup>er</sup> Janvier

Pio-Marie BUCHET  
27 Mai

Lily-Rose GANDRILLON  
6 Juin

Elise BELY  
15 Août

Madison MARTINEAU  
3 Novembre



Carrie & Colin TESSIER  
6 Novembre

Eva RAMBAUD  
8 Décembre

Rayton NATAN  
18 Décembre

Cassy MOREAU  
20 Décembre

*Nos pensées vont vers...*

MACAIRE Gilles .....	17 Janvier.....	2 Rue Georges Clemenceau
TAVENEAU Louise .....	5 Mars.....	82 Rue Georges Clemenceau
GUILBAUD Dominique .....	18 Avril .....	Manfray
GRIZON Viviane .....	21 Juin .....	La Pigarnière
WESLEY John.....	12 Août.....	60 Rue Georges Clemenceau
COULAIS Paulette.....	18 Octobre .....	8 Route de la Croix Rouge
BORDAGE Marie .....	7 Décembre .....	La Croix Rouge
GUILBAUD Thérèse.....	31 Décembre .....	Manfray

**Ont également été inhumés dans le cimetière communal :**

PEROCHEAU Imbert.....	16 Mars.....	EHPAD La Caillère
BAILLIF Claudie.....	6 Janvier.....	EHPAD La Ferrière
CHAUMONT Renée .....	26 Juin .....	EHPAD Ste Hermine
DRAPEAU Henri.....	4 Août.....	EHPAD Ste Hermine
MILLET Jacky .....	20 Août.....	Les Sables d'Olonne
PUAUD Marie .....	27 Mars.....	EHPAD Ste Hermine



### UNE ANNÉE TRÈS PARTICULIÈRE...

L'année 2020 restera à jamais gravée dans nos mémoires, la pandémie que nous subissons nous a conduits à nous organiser pour répondre à un protocole sanitaire très strict.

- ▶ Dès la reprise des cours en mai, nous avons mis en place 3 services pour éviter au maximum "le brassage d'enfants".
- ▶ Malgré des conditions de travail particulières, l'année a pu se terminer dans les règles qui nous étaient imposées.

Je remercie Mme le maire et la secrétaire de mairie pour leur soutien. Je n'oublie pas mes collègues qui ont su faire preuve de courage et de professionnalisme afin que tout se déroule parfaitement.

▶ À la rentrée de septembre, malgré un protocole allégé, nous avons fait le choix de mettre en place 1 service par école, toujours dans le but d'éviter le brassage d'enfants. Cette anticipation s'est avérée judicieuse avec le reconfinement de novembre et un nouveau protocole sanitaire.

▶ Notre vœu le plus cher étant que les enfants passent un bon moment à la cantine, toute l'équipe a su faire de la pause méridienne un moment de partage et de convivialité. Tous les projets sur l'animation du « temps cantine » pensés l'an passé ont bien sûr été bousculés par la Covid-19, mais la réflexion continue...

▶ Un travail sur le gaspillage alimentaire est en cours de préparation.

Pour terminer, je voudrais remercier les bénévoles et les Conseillers municipaux qui ont prêté mains fortes les jours où je ne suis pas présente au restaurant scolaire.

Rose-Marie LEVESQUE  
Responsable du restaurant scolaire



### RESTAURANT SCOLAIRE

Rue du lay à LA RÉORTHE

Le restaurant scolaire accueille les enfants des 2 écoles.

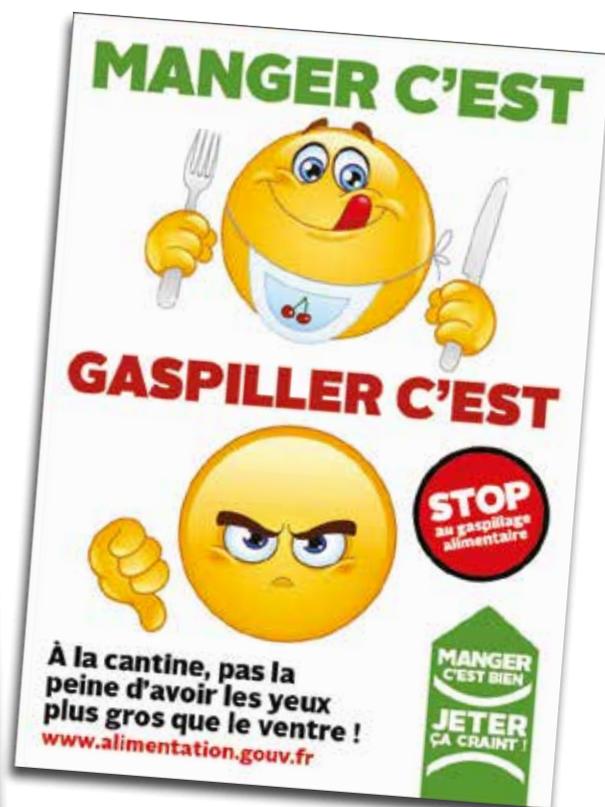
Les repas sont fournis par la Cuisine Centrale intercommunale en liaison chaude.

Ce service dépend de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral qui fixe les tarifs chaque année.

### VOTRE RÉFÉRENTE

Une commission, composée d'élus, d'agents de restauration, de techniciens et de parents-référents, se réunit régulièrement.

Toutes les communes du territoire qui adhèrent au service sont représentées :  
**Rose-Marie LEVESQUE** est la référente de La Réorthe.



## ENTRE DÉTENTE ET APPRENTISSAGE...

- L'accueil périscolaire ou (ACM) Accueil Collectif de Mineurs, situé **21 rue du Stade** à la Réorthe permet d'**accueillir régulièrement ou occasionnellement**, les enfants scolarisés dans les écoles du RPI et à l'école Jeanne d'Arc. C'est un lieu ouvert matin et soir dans lequel le rythme et le choix de l'enfant sont privilégiés.
- S'il constitue un service rendu aux familles, il a aussi une vocation essentielle : celle de **favoriser la continuité éducative** par le développement, la découverte, la détente et l'apprentissage de la vie en société et s'inscrit dans le cadre du PEDT (Plan Educatif de Territoire) 2019-2022.
- Tout y est donc mis en œuvre pour répondre aux besoins des enfants, à leur épanouissement, tant par l'aménagement des locaux que par le matériel qui leur est proposé pour **créer, jouer, s'exprimer, apprendre** : les enfants ont à disposition du petit matériel pédagogique (feutres, dessins, peinture, ciseaux...) afin de favoriser l'expression et le jeu, soit en autonomie soit sur des temps d'animation. Ils ont également accès à une grande diversité de jeux et de jouets (jeux de société, jeux de construction, dinette, bibliothèque, baby-foot, tricycles, paniers de basket...) que ce soit dans les locaux et sur la cour.

## DES ACTIVITÉS DE SAISON

- L'équipe d'animation qui encadre les enfants se compose de 4 animatrices (dont 3 diplômées) et d'une directrice/animatrice. Son rôle est non seulement de veiller à la sécurité morale et affective des enfants mais également de donner vie à des activités ludiques, visant au bon développement personnel de l'enfant.
- En général, l'équipe s'appuie sur les saisons et les différentes fêtes du calendrier pour proposer ponctuellement des bricolages à thèmes. L'hiver dernier, les enfants ont décoré les locaux sur le thème « musique en hiver ». En début d'année scolaire, les enfants ont transformé l'accueil périscolaire en un joli tableau d'automne. Ils ont également fait des productions sur le thème d'Halloween.

## À NOTER !

- En 2020, son fonctionnement a été doublement contrarié avec la COVID et le Radon apparu à l'école des Minots à St Juire Champgillon.
- Le choix qui avait été fait en 2018 de construire un nouvel équipement scolaire et périscolaire a prouvé tout son sens avec cette crise, nous avons un équipement digne de ce nom qui a pu permettre le retour de tous les enfants à l'école.
- On notera que la collectivité a fait appel à une prestation de services externes auprès de Multiservice Sud Vendée pour assurer la bonne désinfection des locaux pour soulager les agents et assurer les protocoles sanitaires.

Manuella BOYER  
Directrice de l'Accueil Périscolaire



## ÉCOLES DES MINOTS ET DES DEUX LAYS

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) associe les écoles publiques de Saint-Juire-Champgillon et de la Réorthie. 93 élèves sont accueillis en cette rentrée 2020. Les élèves de maternelle sont scolarisés sur le site de l'école des Minots, ceux d'élémentaire sur le site de l'école des Deux Lays.

### PROJETS DE L'ANNÉE 2020-2021

→ **UNE LIAISON VIRTUELLE** pour partager et valoriser des productions de classe. Pour cette première période, par le biais d'une classe virtuelle, les élèves de MS-GS ont présenté leur production « odorante » dont un exemplaire avait été livré à l'école des Deux Lays.



→ **LA PRÉVENTION ROUTIÈRE** : En octobre, les élèves du CP au CM2 ont participé à une semaine banalisée autour de la prévention routière. A travers divers ateliers, ils ont appris à manier le vélo, respecter des règles et des codes de circulation en tant que piéton, passager et rouleur. Un permis d'autonomie routière a été remis à chaque élève à l'issue de ce temps fort !



→ **CRÉATION D'UNE CHORALE** : Les élèves se réunissent ainsi chaque vendredi pour mettre en commun des travaux musicaux faits en classe en apprenant à s'écouter les uns les autres, à suivre un chef d'orchestre et viser ainsi un objectif collectif !

→ **THÉÂTRE** : Dans cette dynamique autour des arts vivants, l'école s'est inscrite auprès du théâtre Le Jean Baptiste de Chaillé-les-Marais pour assister à 3 spectacles scolaires. Ces sorties s'organisent en partenariat avec la Communauté de Communes finançant les transports et la municipalité de la Réorthie subventionnant en partie les entrées.

Les contraintes sanitaires évoluant selon la pandémie, les organisations d'écoles, les rencontres entre élèves, les sorties pédagogiques risquent néanmoins d'être remises en cause.

### RETOUR SUR L'ANNÉE 2019-2020

→ **"ÇA ROULE POUR LE RPI"** : Une journée en février, les élèves de la TPS au CM2 se sont réunis à l'école des Deux Lays. Par groupe multiniveaux, les élèves ont participé à plusieurs ateliers : danse, chant, jeux coopératifs,



### INFOS PRATIQUES

Retrouvez-nous sur : [rpi-juire-reorthie-85.ac-nantes.fr](http://rpi-juire-reorthie-85.ac-nantes.fr)

#### ÉCOLE MATERNELLE LES MINOTS

Directrice, Madame GILBERT..... 02 51 28 80 68

10 rue de Bizet - 85210 ST JUIRE-CHAMPGILLON

ce.0850546g@ac-nantes.fr

#### HORAIRE

Lun, Mar, Jeu, Ven.....9h - 12h / 13h30 - 16h30

#### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LES DEUX LAYS

Directrice, Mme GRIMAUD..... 02 51 27 81 54

21 rue du Stade - 85210 LA RÉORTHE

ce.08500435l@ac-nantes.fr

#### HORAIRE

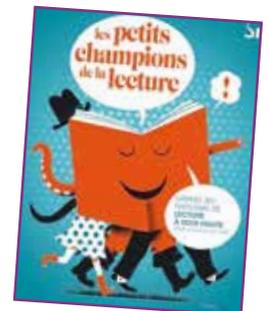
Lun, Mar, Jeu, Ven.....8h45 - 12h / 13h30 - 16h15

### INSCRIPTION OU DEMANDE D'INFORMATIONS

Merci de contacter la mairie, puis l'école de la commune concernée.

cuisine, arts plastiques. Une petite représentation a permis ensuite de présenter publiquement un aperçu de leur travail de la journée.

→ **RENCONTRE LECTURE** : Les CM1-CM2 se sont rendus au collège de l'Anglée début février, pour participer avec des élèves de 6e aux "P'tits Champions de la lecture" permettant de travailler la lecture à haute voix.



→ **L'ÉCOLE À LA MAISON** : A compter de mars, les différents projets et sorties pédagogiques envisagés ont été annulés. Durant le confinement, les équipes enseignantes ont organisé en partenariat avec les familles « l'école à la maison » via la plate-forme EduCartable. Des rentrées progressives ont ensuite été mises en place en accord avec les directives successives, regroupant les élèves du RPI sur le site de l'école des Deux Lays. Nous remercions les familles et la municipalité pour leur soutien dans ces changements réguliers d'organisation.

→ **LORS DE LA DERNIÈRE JOURNÉE DE CLASSE**, les élèves de CM2 ont organisé différents ateliers pour les élèves de la GS au CM1 afin de marquer la fin de leur scolarité sur le RPI !





## APE LA MARELLE

### PRÉSENTE AU CÔTÉ DES ENFANTS ET DES ENSEIGNANTS

La Marelle, association des parents d'élèves du RPI St Juire-Champgillon/La Réorthe, rassemble les parents qui souhaitent être acteurs dans la «vie» scolaire de leurs enfants. La Marelle défend les valeurs de l'école pour tous.

#### OBJECTIFS :

- ↳ Les différentes manifestations telles que la balade gourmande, le repas d'automne, concours de pêche et la fête des prix permettent, d'une part, de verser aux deux écoles des aides financières pour l'achat de matériel ou pour des sorties pédagogiques et, d'autre part, de construire un lien indispensable entre parents, enseignants et élus.
- ↳ Avec la situation sanitaire actuelle, la marelle met tout en place pour faire vivre son association et continuer à dynamiser notre commune.
- ↳ Cette interaction est essentielle dans la réussite scolaire et sociale de nos enfants et doit être la priorité de chacun !
- ↳ Lors de chaque manifestation, nous prenons plaisir à constater que nos enfants sont les premiers à apprécier l'implication des adultes et nous sommes fiers de les voir, eux aussi, très volontaires.
- ↳ L'association est ouverte à tous les parents, à tout moment. Chaque aide, quelle qu'elle soit, est la bienvenue.

#### INFOS PRATIQUES

Idées, Suggestions, avis, n'hésitez pas à nous contacter sur : [lamarelle85@yahoo.fr](mailto:lamarelle85@yahoo.fr)

#### NOTRE AGENDA 2021

*selon conditions sanitaires en vigueur*

Concours de pêche..... 15 mai  
Fête des Prix..... 26 juin

#### UN GRAND MERCI !

- ↳ aux Parents et anciens membres de l'association qui ont su apporter leur bonne humeur et leurs coups de main permettant de largement contribuer à la réussite des différentes fêtes.
- ↳ aux équipes enseignantes et aux municipalités pour des collaborations de proximité faciles et constructives.
- ↳ aux associations, aux sponsors et aux habitants des deux communes pour l'accueil réservé à nos actions.
- ↳ Un Merci tout particulier aux propriétaires, aux agriculteurs, aux bénévoles qui ont largement contribué au bon déroulement de la marche gourmande et du concours de pêche.

### SOUVENIRS... *Souvenirs...*

LE REPAS D'AUTOMNE



LA BALADE GOURMANDE



ANIMATION AVEC NOTRE MASCOTTE GOUPIL...



LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE





## ÉCOLE JEANNE D'ARC

### BILAN DE L'ANNÉE 2019-2020

L'année scolaire 2019-2020 a été bien particulière pour les élèves de notre école, comme pour tous les élèves de France. Nous avons commencé dans l'année la préparation de plusieurs projets qui, malheureusement, n'ont pas pu se réaliser complètement.

- Pour la classe maternelle, nous avons tout juste commencé à aborder le projet intitulé « 3, 2, 1 jardinez » avec l'Ugsl de Vendée et l'école du patrimoine de la Vendée lorsque le confinement nous a contraints à poursuivre la scolarité à distance. Ce projet devait se concrétiser par une journée de rencontre avec d'autres écoles au Logis de la Chabotterie. Nous serons donc prioritaires pour la prochaine session qui aura lieu en 2021-2022.



- Nous nous étions inscrits au **concours d'illustration** proposé par la librairie AGORA de La Roche sur Yon et les éditions de L'ÉCOLE DES LOISIRS. Nous avons découvert de nombreux albums de l'auteure Stéphanie BLAKE et commencé notre production artistique...



Le personnage principal des histoires, SIMON, est tout de même venu nous rencontrer cette année pour nous apporter un cadeau : un lot de 30 albums de littérature de jeunesse offert par les éditions de l'École des Loisirs.

- Les classes de CP/CE1 et CE2/CM ont découvert **la classe à distance et en visioconférence**. Nos élèves ont appris à s'organiser et à travailler en autonomie, à manipuler l'informatique et de nouveaux logiciels. Finalement, nous avons développé ensemble de nouvelles compétences et méthodes de travail ! Nous avons tiré ensemble les côtés positifs de cette situation de classe bien particulière !

### POUR CETTE ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Nous avons la chance d'être tous présents à l'école toute la semaine.

- Faute de pouvoir sortir de nos classes, nous avons choisi de travailler à nouveau sur le temps du voyage, à la fois dans le temps (cycle 2) et dans l'espace (cycles 1 et 3).
- La classe découverte des CM est reportée à l'année scolaire prochaine.

### INFOS PRATIQUES

ÉCOLE PRIVÉE JEANNE D'ARC  
19 rue du Stade - 85210 LA RÉORTHE  
02 51 27 80 87  
ecoleprivée.lareorthe@orange.fr

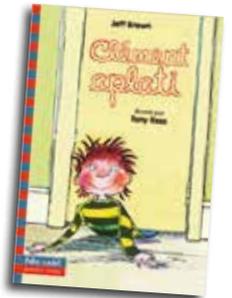
**PAS DE PORTES OUVERTES CETTE ANNÉE  
EN RAISON DES CONDITIONS SANITAIRES**

### INSCRIPTIONS

Pour les familles qui souhaiteraient découvrir notre école : il est possible de visiter l'école sur rendez-vous, le samedi matin en prenant contact avec le chef d'établissement, soit par téléphone soit par mail.

Vous pouvez également visiter notre site internet  
[www.lareorthe-jeannedarc.fr](http://www.lareorthe-jeannedarc.fr)

- Les élèves de cycle 3 envoient un petit personnage du nom de "CLÉMENT APLATI" par la poste dans différentes régions de France et à l'étranger. Malgré la situation sanitaire actuelle, Clément a pu, lui, se déplacer facilement et revenir en classe avec divers photos, objets, documents présentant la région visitée.



- Les élèves de cycle 2 découvrent le Moyen-Âge à travers le projet "DE FAULX ET D'ÉPÉE" proposé par l'Ugsl de Vendée. Une journée au château de Tiffauges est prévu au mois de juin...

- Quant aux élèves de maternelle, le voyage est plutôt dans les livres d'aventures aux quatre coins du monde...
- Cette année, il n'y aura pas de Portes ouvertes en janvier-février en raison des conditions sanitaires.



## OGEC / APEL ÉCOLE PRIVÉE JEANNE D'ARC

**L'OGEC** (Organisme de gestion de l'Enseignement Catholique) a pour but d'offrir aux élèves et à l'équipe enseignante de l'école Jeanne d'Arc, les conditions optimales pour permettre la réalisation du projet éducatif de l'établissement, afin que les enfants puissent s'épanouir et donner le meilleur d'eux-mêmes.

**Les fonctions de l'OGEC s'organisent autour de 2 axes :**

### L'ANIMATION ET LA COMMUNICATION

- Organisation de manifestations : Fête de Noël, kermesse...
- Relations avec les enseignants pour la mise en place des sorties, activités ...
- Relations avec la commune : réunion avec les élus pour définir le montant de la participation, bulletin municipal...

### LA GESTION

- Gestion du personnel : contrat de travail, salaires...
- Gestion financière : rétributions des familles, comptabilité de l'école, budget prévisionnel...
- Gestion du matériel et des bâtiments : entretien, travaux...

### RETOUR SUR 2020 ...

- Nous n'avons pas pu organiser la traditionnelle kermesse de fin d'année scolaire compte-tenu de la situation sanitaire. Malgré tout en juin nous avons réussi à organiser une vente de préfous. Nous avons ainsi pu vendre plus de 540 préfous, confectionnés par les membres de l'OGEC avec l'aide de parents d'élèves.
- Nous avons également pu relancer la collecte de tissu, prévue initialement en mars. Ce sont plus de 3 tonnes de vêtements qui ont été récupérées et reprises par une société spécialisée dans le tri des textiles. Merci à la Mairie d'avoir mis un local à notre disposition pour le stockage.
- En juillet, les volontaires des deux écoles se sont retrouvés pour une balade de repérage en vue de la préparation de la marche gourmande. Celle-ci, prévue en septembre 2020, n'a malheureusement pas pu être maintenue, et seule la vente à emporter du repas (rougail saucisses) a été organisée en collaboration entre les deux écoles.
- En octobre, des plantations autour de l'école ont été faites pour améliorer le cadre de vie des enfants et embellir l'entrée de notre école.



### INFOS PRATIQUES

ogec.lareothe@gmail.com

### LE BUREAU DE L'OGEC

Co-Présidents..... Elise AUGUIN / Julien REMPILLON  
 Trésorière ..... Adeline SOULARD  
 Vice-Trésorière ..... Vanessa BOURDET  
 Secrétaire ..... Sandrine MICHAUD  
 Vice-Secrétaire ..... Jean-Baptiste PUAUD  
 Membres : Cindy ARNOUX, Lydie BENIT, Pascal BOUDEAU, Ludivine CHASSERIEAU, Julien GAUTRON, Sabrina JOUSSE, Mathieu LESAGE, Michael LEPESQUEUR, Loïc MEUNIER, Estelle PERAUD

### LES MEMBRES DE L'APEL

Présidente ..... Angeline GAUTRON  
 Trésorière ..... Amélie GUINAUDEAU  
 Secrétaire ..... Sandrine PICARD  
 Membres : Ludivine CHASSERIEAU, Aurélie GALVEZ, Sabrina JOUSSE, Sylvie LUSSEAU, Hélène PUAUD Carine ROBERT.

### AGENDA 2021

Vente de pizzas ..... Mars  
 Vente de Préfous ..... Mai  
 Kermesse ..... Juin

### PROJETS 2020-2021

- L'OGEC prévoit une vente de pizzas courant mars.
- Nous renouvelons également notre vente de préfous en mai, et espérons très vivement pouvoir organiser la kermesse en fin d'année scolaire pour permettre aux enfants de clore leur année scolaire de manière festive.
- Notre Assemblée Générale est prévue le 22 janvier prochain, et sera l'occasion de faire un bilan de l'année scolaire passée.

### OGEC ET APEL

L'OGEC travaille également en lien étroit avec l'APEL pour que les missions de nos 2 associations soient complémentaires. Ainsi, tout au long de l'année, les parents d'élèves des deux associations contribuent au dynamisme et à l'esprit de famille au sein de l'école.

### L'APEL

L'APEL est une association de parents d'élèves nouvellement créée, qui a pour but de mettre en place des actions et activités au sein de l'école en lien avec le projet pédagogique de l'année scolaire en cours mais aussi une mission d'accompagnement éducatif par l'intermédiaire de différentes manifestations et supports, conférences, lectures et les services de l'APEL Vendée.



**LE FOYER RURAL**

**L'ANNÉE 2020 VIENT DE SE TERMINER...**

L'épidémie de Coronavirus bouleverse notre société et nos habitudes. Comme bon nombre d'associations, le Foyer Rural n'a pas été épargné par la Covid-19 qui est venue chambouler notre programme !

- Pour la toute première fois, depuis que la Fête de l'Anguille existe, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons été dans l'obligation de procéder à son annulation !
- Nous avons également annulé tous les rassemblements de nos bénévoles, les sorties, les voyages, prévus tout au long de l'année... Ce fut un coup dur pour tous, le Foyer Rural étant pour beaucoup d'entre nous, un vrai vecteur de lien social.
- Qu'à cela ne tienne, nous finirons par sortir de cette impasse, nous nous retrouverons tous plus heureux que jamais et conscients de l'importance de profiter de ces instants précieux.

**TOUS ACTEURS DE NOTRE VILLAGE**

- Nous tenions à vous rappeler que le Foyer Rural de La Réorthe est une association où chacun peut trouver sa place pour devenir acteur de notre village ; l'entraide, la coopération mais surtout la convivialité sont les maîtres mots.

**INFOS PRATIQUES**

**SERVICE DE LOCATION**

(vaisselle, tables, bancs, chapiteaux, percolateur) :

→ Thérèse SAGOT (responsable de la location)

02 51 27 83 98

→ Antoinette PAYRAUDEAU (location chapiteaux)

02 51 27 86 33

**NOTRE AGENDA 2021**

FÊTE DE L'ANGUILLE..... Dimanche 22 AOÛT

- Malgré le contexte actuel, n'hésitez pas à nous rejoindre pour vaincre la morosité, rencontrer des gens de tous âges, de tous horizons, partager ensemble de belles journées dès que nous le pourrons à nouveau.
  - Notre programme pour l'année 2021 reste encore à définir mais nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le 22 Août prochain pour notre grande Fête de l'Anguille où nous serons plus qu'heureux de vous retrouver tous !
  - Le Foyer Rural tient aussi à vous rappeler que nous proposons un service de location de vaisselle, tables, bancs, chapiteaux, percolateur...
- Les membres du bureau du Foyer Rural de La Réorthe vous souhaitent à tous une très bonne année 2021. Nous espérons de tout cœur sortir de cette crise au plus vite et vous retrouver tous en bonne santé.

*Prenez soin de vous*





## LE FOYER DES JEUNES

### LE FOYER DES JEUNES EN 2020, C'ÉTAIT :

- ◆ 1 bureau ADULTE + 1 bureau JEUNE
- ◆ 24 membres de 13 ans à 26 ans et 4 bénévoles dans notre bureau adulte
- ◆ Comme toutes les associations, les jeunes ont dû faire face à la crise sanitaire, une période de remise en question, de discussion et de renouveau. L'impossibilité de mener à bien nos projets annuels tel que la fête du 14 juillet ainsi qu'une sortie entre adhérents nous a conduits à nous recentrer sur Le Champi-trail. Un projet repoussé à 2021 mais qui se peaufine...

### LE CHAMPI-TRAIL !

- **Quand ?** le 20 JUIN 2021
- **Quoi ?** Une course en milieu naturel, le choix entre 3 parcours (5, 12 et 25 km)
- **Où ?** Sur l'ensemble de la commune
- **Comment ?** Organisé par le Foyer des Jeunes accompagné par les autres associations réorthaises et la commune



- **Pour qui ?** Les coureurs, les personnes souhaitant devenir bénévoles
- **Le + de notre événement ?** Nous reverserons une partie de nos bénéfices à l'association Rêves qui réalise les rêves des enfants malades



**Vous souhaitez nous aider dans la réalisation ou le jour J ?** N'hésitez pas à nous contacter, nous avons besoin de tout le monde pour que cet événement soit une réussite !

**CONTACTS**  
**FOYER DES JEUNES**  
 Route de la Bouillée - 85210 LA REORTHE  
 Présidente, Anaëlle BLANCHET  
 06 29 64 33 45  
 lareorthethe.foyerdesjeunes@gmail.com

### NOS AUTRES CHALLENGES :

- Grâce à la motivation de chaque membre du foyer, les jeunes ont tout d'abord obtenu **une subvention de la MSA de 800 €** suite à la présentation du projet ChampiTrail.
- Nous avons gagné le **Défi Asso** lancé par le Crédit Mutuel en 2020 en réalisant une vidéo présentant le foyer, à hauteur de **300 €**.
- Ensuite, nous avons obtenu **une bourse** à hauteur de **1900 €** en participant au **Projet Initiatives Jeunes Vendée** de la CAF en novembre 2020.
- La commune de la Réorthie, l'ACL, et le Foyer rural nous soutiennent financièrement.
- Enfin, le club de tennis de la Réorthie souhaite participer à l'achat des tee-shirts.

### TU SOUHAITES REJOINDRE LE FOYER DES JEUNES ?

Le Foyer des Jeunes c'est aussi des soirées "à bas les masques", des sorties selon les envies des jeunes, des moments de partage, de l'amusement, des rencontres, l'entrée dans la vie active et la réalisation de projets.  
**Alors viens nous voir et si tu le souhaites, REJOINS-NOUS ! Avec le Foyer des Jeunes, nos projets sont à côté de chez nous !**

Pour relancer la dynamique sur 2021, pour venir contre-balancer cette année particulière qui restera à jamais derrière nous, et avec le soutien de la commune, le Foyer réfléchit et compte bien vous surprendre avec à la mise en place d'une action spéciale...





## LE FOOTBALL CLUB

### UN NOUVEL ÉCLAIRAGE AU STADE

- Pourtant bien engagée pour toutes nos équipes, mais encore plus pour notre équipe A qualifiée pour le quart de finale critérium et visant une possible montée en D2, la saison 2019/2020 s'est arrêtée net et n'a pas pu être terminée. Pour cause : la pandémie de covid-19 qui est apparue en début d'année 2020 à laquelle ont dû faire face toutes les associations.
- Alors que ce début de saison 2020/2021 a été particulier en raison des mesures sanitaires à mettre en place et que nous sommes face à une pause forcée avec un reconfinement et donc l'arrêt des matchs et compétitions, nous avons su nous adapter.
- Nous continuons à mettre en place différents projets sur la commune et auprès de nos licencié.e.s et bénévoles :
- Après les vestiaires, un nouvel éclairage au stade de La Réorthe est prévu pour le début d'année 2021, cela permettra les entraînements en période d'hiver.
- Un investissement éco-responsable auprès de nos joueurs et joueuses, avec notamment une vente de gourdes en inox à l'effigie du club.

### NOS ÉQUIPES

- Seniors A ..... matchs à La Réorthe à 15h
- Seniors C ..... matchs à La Réorthe à 13h en lever de rideau de l'équipe A
- Seniors B ..... matchs à St-Philbert à 15h

### INFOS PRATIQUES

Co-président, David LEBIHAN .....06 50 07 22 05  
 Co-président, Aubry CHARRIER .....06 17 75 11 90  
 Trésorier, Luc GODREAU .....06 08 34 32 82  
 Secrétaire, Grégory RAMBAUD .....06 75 91 58 33

### NOTRE AGENDA 2021

Repas à emporter ..... 13 FÉVRIER  
 (salle des fêtes de St-Philbert)

NOTRE ACTU SUR LE BLOG : [fcprj.footeo](http://fcprj.footeo) et sur  

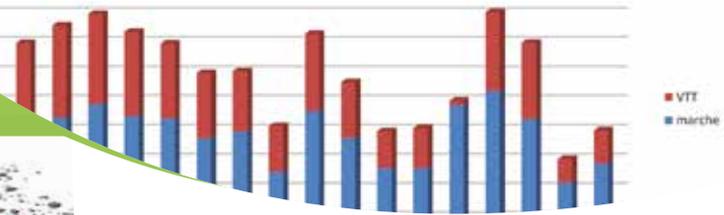
- Seniors Féminines.....matchs à St-Philbert à 13h en lever de rideau de l'équipe B
- Vétérans .....matchs à La Jaudonnière à 10h
- Matchs de coupe..... à La Jaudonnière
- Notre équipe de foot adapté représente le club sur des plateaux organisés une fois par mois, le mercredi après-midi.
- Tous les matchs de nos équipes jeunes sont répartis sur les terrains du groupement.

### INFOS

- Notre équipe féminine recrute toujours ! N'hésitez pas à nous contacter, toutes les informations se trouvent sur notre page Facebook !

Le club remercie tous les bénévoles et les supporters pour leur implication, leur présence et leur soutien ! Nous comptons sur vous pour rester aussi nombreux et présents !





## L'ANNULATION DU MARÉORTHON

Pas d'embouteillage, pas de cohue sympathique salle Clemenceau, pas d'effervescence ni de cris joyeux sur la commune...

Début septembre, les circulaires préfectorales se succèdent, chacune plus contraignante que la précédente. Comment dans ces conditions accueillir et canaliser les 2000 randonneurs qui nous visitent chaque année le 11 novembre ? Comment transformer chaque bénévole en agent de surveillance ? La conclusion est prise à l'unanimité : annulation du MaRéorthon 2020.

## LA PETITE HISTOIRE DU MARÉORTHON...

**1989** : Au départ, c'était un **cyclo-cross** organisé par une équipe de Réorthais passionnés de vélo, regroupée et dirigée par Jean-Claude Auvinet, qui se déroulait autour du bourg et dans les coteaux le dimanche entre Noël et le 1<sup>er</sup> de l'An. Et le Vélo Tout Terrain commençait à se répandre...

**1991** : Les organisateurs décident alors de compléter l'après-midi cyclo-cross par **une matinée VTT. Une douzaine de pratiquants** se retrouvent en ce dimanche 29 décembre pour une mini-compétition.

**1992** : C'est l'année de création du MaRéorthon, en tant que randonnée VTT. Un véritable tracé de randonnée est défini. Les moyens pour se faire connaître sont alors assez réduits : seuls **128 VTTistes** répondent présents. Mais l'organisation et les qualités du terrain marquent les esprits : le bouche-à-oreille fonctionne à plein !

**1993** : la participation grimpe à 458, puis 620 en 94.

**1995** : **1000 VTTistes ! La renommée du MaRéorthon est faite !** Afin de profiter d'une météo plus clémente, la date de décembre est remplacée par **le 11 novembre**. Le cyclo-cross est bientôt abandonné et remplacé par une compétition VTT attirant de nombreux champions régionaux.

**1996** : **les marcheurs arrivent !** Succès rapide, le MaRéorthon devient **LA RANDONNÉE VENDÉENNE PAR EXCELLENCE !** Tous les adeptes de la randonnée-nature veulent « faire La Réorthe ».

**2005 et 2016** : **années-record avec plus de 3500 randonneurs !**

**Des circuits de plus en plus longs : jusqu'à 75 km pour le VTT et 36 km pour la marche.** Les communes voisines sont sollicitées, de vieux sentiers sont réhabilités, de nouveaux sentiers sont créés et de nombreuses propriétés privées s'ouvrent à nous...

**En 2012** : **c'est le 20<sup>e</sup> anniversaire !** Les randonneurs traversent le RD137 par le passage inférieur des Bois Gâts et apposent leur signature sur la voûte. Au Rocher de Libaud, chacun contribue à la construction d'un cairn qui marque encore ce passage.

**En 2013** : Christiane BARD, qui préside l'ACL depuis les débuts du MaRéorthon, cède sa place à André VINATIER.

**2018** : La météo a une forte influence sur la fréquentation et la météo particulièrement "pourrie" explique en partie la faible participation de cette année-là.

**En 2021 ?** Beaucoup d'inconnues évidemment en ce qui concerne cet avenir proche mais notre feuille de route est claire : après une année sans, il nous faudra remotiver l'ensemble des bénévoles et rajeunir l'équipe de direction pour que des idées nouvelles fussent...

## INFOS PRATIQUES

commentaires, photos et vidéos sur : [www.mareorthon.org](http://www.mareorthon.org)

## L'ACL (ASSOCIATION CULTURE & LOISIRS)

### "PATRIMOINE ET PROJETS"

Au regard de ses objectifs, c'est le nom que s'est donnée notre commission ACL.

2020 n'aura bien sûr pas été propice aux activités.

### UNE SORTIE SCOLAIRE

Malgré tout, à la demande de Mme MANDIN de l'école Jeanne d'Arc, nous avons pu accompagner ses élèves de CE2, CM dans la découverte du bourg. Initialement prévue en Mars, la sortie a pu se faire le 13 Octobre dernier.

Un après-midi pour parcourir le bourg d'aujourd'hui, mais aussi parler de son histoire et de ses évolutions : pour cela, quelques photos anciennes, des indices architecturaux, des noms de rues, mais aussi le témoignage précieux de Madeleine POCHARD. Les enfants auront ainsi découvert que la mairie était une ferme, que l'ancien presbytère est devenu gîtes ou que les écoles désaffectées vont trouver d'autres fonctions.

### UN FILM DOCUMENTAIRE

Nous avons aussi avancé sur notre travail de mémoire locale. Il est décidé que la suite donnée à nos veillées, sera un film documentaire. Il se fera avec RIPARDIÈRE PRODUCTION, une association de passionnés de La Roche-sur-Yon : très intéressés par notre projet, ils ont de l'expérience. Il reste à faire le scénario, caler les prises de vue, les interventions, les dialogues... Un gros boulot pour 2021, si la pandémie veut bien se calmer.

### LE TRAIL 2021

Enfin, malgré le report du trail du foyer des jeunes en juin 2021, l'aide de 400 € votée par le CA a été versée au foyer des jeunes.



## CONTACT

Stéphane MOREAU  
02 51 30 13 40

## NOTRE AGENDA 2021

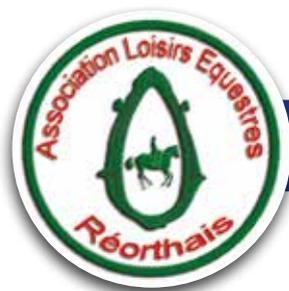
**Repas annuel**  
Dimanche 7 MARS  
à la Salle Clemenceau  
*Moment convivial ouvert à tous !*

**Concours de pêche à la truite**  
Samedi 29 MAI à l'étang de Bataillé,  
commune de ST JUIRE

## SOCIÉTÉ DE CHASSE

### NOTRE ACTIVITÉ

- L'association des chasseurs et agriculteurs de La Réorthe a été créée le 18/12/1954. A ce jour, notre territoire est de 965 ha et nous sommes adhérents à la Fédération départementale de la Vendée.
- Le bureau est composé de 9 membres et présidé par Stéphane MOREAU avec 30 adhérents pour la saison 2020/2021.
- La chasse se pratique le dimanche et jours fériés ainsi que le jeudi à partir du 5 Novembre en ce qui concerne le petit gibier et l'organisation des battues grands gibiers.
- La saison 2019/2020 s'est soldée par 5 prélèvements de chevreuils et 11 de sangliers ainsi que 16 renards.
- Concernant le sanglier, notre territoire est classé en zone noire depuis 3 ans, avec une obligation de prélèvements pour réguler la population afin de limiter les dégâts occasionnés aux cultures.
- Nous avons une convention avec la Fédération départementale pour le repeuplement de la perdrix grise.



## ALER (Association de Loisirs Equestres Réorthais)

### LA VIE DE L'ASSOCIATION EN 2020

- Nous avons fait la galette des Rois le 25 janvier.
- En février, nous avons passé une soirée au bowling de Luçon.
- Des randonnées étaient prévues, en raison du Covid, nous avons annulé toutes nos manifestations.
- Notre Assemblée Générale devait avoir lieu le 29 novembre, elle est reportée à une date ultérieure.



## CONTACT

Président : Bernard PELLETIER  
06 15 89 90 45 - 06 19 53 25 37  
ou par mail : asso.aler@orange.fr

## NOTRE AGENDA 2021

**COUSCOUS**  
EN SEPTEMBRE  
Salle Clemenceau

*Le bureau et les membres  
de l'association vous adressent  
leurs meilleurs vœux  
pour cette nouvelle année*



### CLUB « ENTRE NOUS »

#### NOTRE ACTIVITÉ

- Nous nous réunissons tous les 15 jours, le jeudi après-midi (semaines paires) à la salle de la mairie, où nous partageons nos passions telles que, belote ou tarot en toute convivialité.
- C'est avec plaisir que nous accueillons chaque année, de nouveaux adhérents en quête de divertissements à La Réorthe. Nous souhaiterions élargir nos activités, orientées sur des lieux ouverts : pétanque et palets.
- Nous clôturons habituellement notre année par un repas toujours bien apprécié.
- Cette année 2020 bien particulière, nous a contraints à moins de rencontres. Mais restons optimistes pour 2021, notre prochain concours annuel de belote se déroulera le samedi 6 mars à 13h30 à la salle Clemenceau, si... Le club se réjouit de vous retrouver bientôt...

#### CONTACT "ENTRE NOUS"

Présidente, Bernadette LAINARD  
 Secrétaire, Madeleine POCHARD  
 Trésorier, Robert DUBOIS : **02 51 27 80 67**

#### NOTRE AGENDA 2021

Concours de belote **SAMEDI 6 MARS** à 13h30  
 à la Salle Clemenceau



#### CONTACTS

Président : Claude BELAUD  
 Trésorier : Georges FOURNIER  
 Secrétaire : Jojo ANGIBAUD

### ACPG (ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE) ET CATM (COMBATTANTS D'ALGÉRIE - TUNISIE - MAROC)

#### NOTRE ACTIVITÉ

- 17 membres constituent l'association : 6 anciens combattants (Algérie), 1 OPEX (Opération Extérieure), 8 sympathisants, 2 veuves.
- Plusieurs cérémonies rythment la vie de l'association : les commémorations du 8 mai et du 11 novembre, une cérémonie annuelle à la stèle de La Chapelle-Thémer, une cérémonie à la stèle de Mervent et la cérémonie sur la tombe de Clemenceau chaque 24 novembre.
- Cette année 2020 si particulière n'a pas empêché les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, en comité restreint. Nous avons aussi pu profiter de la fin du 1<sup>er</sup> confinement en juin pour nous réunir entre nous, autour d'un pique-nique au Berg, qui aura été très convivial.
- L'association est toujours prête à accueillir de nouveaux membres ou sympathisants.
- Nous serons heureux de vous accueillir le 20 mars 2021 pour notre repas à la Salle Clemenceau, si les conditions sanitaires nous le permettent.



## APPEL A PARTICIPATION AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE SUD VENDEE LITTORAL

Officiellement renouvelé début 2021 suite aux élections municipales et communautaires, le conseil de développement de Sud Vendée Littoral fait l'objet d'une réorganisation et d'une nouvelle représentation. Objectif : collecter un maximum de contributions citoyennes au bénéfice du développement du territoire.



Force de propositions, de réflexions et d'initiatives, le conseil de développement contribue depuis sa création le 13 avril 2017, à la stratégie de développement de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral.

Sur demande des élus communautaires ou de sa propre initiative, cette instance de consultation a produit de nombreuses contributions au bénéfice du développement intercommunal : le Projet de territoire, le diagnostic santé, les transports solidaires, le Schéma de cohérence territoriale...

Pour la période 2020-2026, le conseil de développement est de nouveau appelé à enrichir la réflexion des élus communautaires sur les grands enjeux du territoire.



Siège administratif – 107, Avenue du Maréchal  
de Lattre de Tassigny – 85 400 Luçon

+33 (0)2 51 97 64 64

[c.gain-turpin@sudvendeelittoral.fr](mailto:c.gain-turpin@sudvendeelittoral.fr)



Nous vous accueillons dans nos 8 bureaux d'information touristique :  
La Faute-sur-Mer, L'Aiguillon-sur-Mer, Saint-Michel-en-l'Herm, Saint-Denis-du-Payré, Luçon,  
Chaillé-les-Marais, Mareuil-sur-Lay-Dissais et Sainte-Hermine.

Retrouvez les horaires d'ouverture de chaque bureau sur notre site internet :

[www.sudvendeelittoral.com/notre-office-de-tourisme](http://www.sudvendeelittoral.com/notre-office-de-tourisme)



## billetterie

RÉSERVEZ CHEZ NOUS C'EST PLUS SIMPLE !

Billets coupe-fils, réductions ou réservation de séjours, notre service billetterie est le coin des **bons plans et des bonnes idées** :

- sur de grands sites comme le **Puy du Fou**, O'Fun Park, O'Gliss Park, Natur'Zoo de Mervent, Aquarium de La Rochelle, ... ;
- sur les excursions en bateau vers l'Île de Ré, l'Île d'Yeu ou vers l'Île d'Aix et Fort Boyard, ou en vélo avec Original Vélo Tour ;
- sur des événements tels la Cinéscénie du Puy du Fou ou la saison culturelle de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Faites aussi appel à l'Office de Tourisme pour acheter votre carte de pêche ou vos carnets de tickets de bus.

VOTRE CONTACT :

info@sudvendeelittoral.com  
02 51 56 37 37

Plus d'infos sur notre site internet :

[sudvendeelittoral.com/pratique/notre-offre-billetterie/](http://sudvendeelittoral.com/pratique/notre-offre-billetterie/)



## UNE BILLETTERIE AU SERVICES DES associations

L'Office de Tourisme est aussi le **relais privilégié** pour des réservations de spectacles, de randonnées, d'activités organisées par des associations locales ou des collectivités.

L'Office de Tourisme vous aide ainsi dans la **vente ou réservation de vos événements** après la signature d'une convention de partenariat.

VOTRE CONTACT :

Alina ASKAROVA  
gestion@sudvendeelittoral.com  
02 51 56 37 37

Plus d'infos sur notre site internet :

[sudvendeelittoral.com/espace-pro/mise-en-marche/](http://sudvendeelittoral.com/espace-pro/mise-en-marche/)



## vos animations

GRATUITEMENT SUR SUDVENDEELITTORAL.COM

Grâce à sa base de données régionale, l'**Office de Tourisme permet aux associations et mairies de diffuser des animations ouvertes à tous** (sauf assemblées générales, portes ouvertes ou réunions internes) **sur son site internet**.

Pour cela, rapprochez-vous de votre Office, nous vous créerons rapidement un compte pour y renseigner vos animations.

Vos animations mentionnées dans la base, **seront également diffusées sur d'autres sites web**, ainsi que dans des **agendas périodiques** diffusés auprès des touristes et habitants de la Destination.

VOTRE CONTACT :

Karine GIRAUDET  
k.giraudet@sudvendeelittoral.com  
02 51 56 37 37

Plus d'infos sur notre site internet :

[sudvendeelittoral.com/espace-pro/fiche-vit/](http://sudvendeelittoral.com/espace-pro/fiche-vit/)



## hébergements

DÉCLAREZ-VOUS EN MAIRIE

**Tout hébergement mis en location saisonnière**, qu'il soit classé ou non, **doit être déclaré en mairie**. Le propriétaire doit remplir et déposer à la mairie du lieu d'implantation de l'hébergement touristique. La mairie remettra un récépissé de déclaration.

**Tout changement** concernant les informations fournies (changement de propriétaire, modification de la capacité d'accueil ou de la période d'ouverture...) **doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration** en mairie.

Une non-déclaration peut vous exposer à une amende allant jusqu'à 450 euros.

VOTRE CONTACT :

Karine CHAPELEAU & Nina RENOU  
qualification@sudvendeelittoral.com  
02 51 56 37 37

Retrouvez la réglementation ou la fiscalité sur notre site internet :

[sudvendeelittoral.com/espace-pro/boite-a-outils/](http://sudvendeelittoral.com/espace-pro/boite-a-outils/)

2021

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

> LA RÉORTHE

Sainte-Hermine :  
> LA PETITE COUDRAIE

- > MOULIN DE LA LOURIE
- > LE PONT / LA CRÉPELLIÈRE
- > LA LIMOUZIÈRE / LA SURIE
- > LA MÉTairie DU LAY
- > LE BOIS CHAIGNEAU
- > MOULIN AUX DRAPS
- > LA BERGERIE
- > LA RANCONNIÈRE / LA FORÊT
- > LA BOURRIE
- > LE BOIS ROND / LE PELOY
- > ST-LINAIRE / PONT SIGOU
- > LE PETIT ST-LINAIRE / LANTAY
- > LE FIEF BLANC / CHASSERAT
- > LA GRAVELLE / LE PETIT LUNDI

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
V 1 Férié	L 1	L 1	J 1	S 1	M 1
S 2	M 2	M 2	V 2	D 2	M 2
D 3	M 3	M 3	S 3	L 3	J 3
L 4	J 4	J 4	D 4	M 4	V 4
M 5	V 5	V 5	L 5	M 5	S 5
M 6	S 6	S 6	M 6	J 6	D 6
J 7	D 7	D 7	M 7	V 7	L 7
V 8	L 8	L 8	J 8	S 8	M 8
S 9	M 9	M 9	V 9	D 9	M 9
D 10	M 10	M 10	S 10	L 10	J 10
L 11	J 11	J 11	D 11	M 11	V 11
M 12	V 12	V 12	L 12	M 12	S 12
M 13	S 13	S 13	M 13	J 13	D 13
J 14	D 14	D 14	M 14	V 14	L 14
V 15	L 15	L 15	M 15	S 15	M 15
S 16	M 16	M 16	V 16	D 16	M 16
D 17	M 17	M 17	S 17	L 17	J 17
L 18	J 18	J 18	D 18	M 18	V 18
M 19	V 19	V 19	L 19	M 19	S 19
M 20	S 20	S 20	M 20	J 20	D 20
J 21	D 21	D 21	M 21	V 21	L 21
V 22	L 22	L 22	J 22	S 22	M 22
S 23	M 23	M 23	V 23	D 23	M 23
D 24	M 24	M 24	S 24	L 24	J 24
L 25	J 25	J 25	D 25	M 25	V 25
M 26	V 26	V 26	L 26	M 26	S 26
M 27	S 27	S 27	M 27	J 27	D 27
J 28	D 28	D 28	M 28	V 28	L 28
V 29	L 29	L 29	J 29	S 29	M 29
S 30	M 30	M 30	V 30	D 30	M 30
D 31		M 31		L 31	

Sacs jaunes

Ordures ménagères

**Le Mercredi**  
(semaines impaires)

Sortez votre bac et vos sacs jaunes la veille de la collecte

**Le 1<sup>er</sup> janvier,** les collectes sont décalées au lendemain



Une question ?  
Contactez le service Gestion des déchets

02 49 58 00 99

dechets@sudvendeelittoral.fr  
www.cc-sudvendeelittoral.fr



Sud Vendée Littoral  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2021

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

> LA RÉORTHE

Sainte-Hermine :  
> LA PETITE COUDRAIE

- > MOULIN DE LA LOURIE
- > LE PONT / LA CRÉPELLIÈRE
- > LA LIMOUZIÈRE / LA SURIE
- > LA MÉTairie DU LAY
- > LE BOIS CHAIGNEAU
- > MOULIN AUX DRAPS
- > LA BERGERIE
- > LA RANCONNIÈRE / LA FORÊT
- > LA BOURRIE
- > LE BOIS ROND / LE PELOY
- > ST-LINAIRE / PONT SIGOU
- > LE PETIT ST-LINAIRE / LANTAY
- > LE FIEF BLANC / CHASSERAT
- > LA GRAVELLE / LE PETIT LUNDI

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
J 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1
V 2	L 2	J 2	S 2	M 2	J 2
S 3	M 3	V 3	D 3	M 3	V 3
D 4	M 4	S 4	L 4	J 4	S 4
L 5	J 5	D 5	M 5	V 5	D 5
M 6	V 6	L 6	M 6	S 6	L 6
M 7	S 7	M 7	J 7	D 7	M 7
J 8	D 8	M 8	V 8	L 8	M 8
V 9	L 9	J 9	S 9	M 9	J 9
S 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10
D 11	M 11	S 11	L 11	J 11	S 11
L 12	J 12	D 12	M 12	V 12	D 12
M 13	V 13	L 13	M 13	S 13	L 13
M 14	S 14	M 14	J 14	D 14	M 14
J 15	D 15	M 15	V 15	L 15	M 15
V 16	L 16	J 16	S 16	M 16	J 16
S 17	M 17	V 17	D 17	M 17	V 17
D 18	M 18	S 18	L 18	J 18	S 18
L 19	J 19	D 19	M 19	V 19	D 19
M 20	V 20	L 20	M 20	S 20	L 20
M 21	S 21	M 21	J 21	D 21	M 21
J 22	D 22	M 22	V 22	L 22	M 22
V 23	L 23	J 23	S 23	M 23	J 23
S 24	M 24	V 24	D 24	M 24	V 24
D 25	M 25	S 25	L 25	J 25	S 25 Férié
L 26	J 26	D 26	M 26	V 26	D 26
M 27	V 27	L 27	M 27	S 27	L 27
M 28	S 28	M 28	J 28	D 28	M 28
J 29	D 29	M 29	V 29	L 29	M 29
V 30	L 30	J 30	S 30	M 30	J 30
S 31	M 31		D 31		V 31

Sacs jaunes

Ordures ménagères

**Le Mercredi**  
(semaines impaires)

Sortez votre bac et vos sacs jaunes la veille de la collecte



Une question ?  
Contactez le service Gestion des déchets

02 49 58 00 99

dechets@sudvendeelittoral.fr  
www.cc-sudvendeelittoral.fr



Sud Vendée Littoral  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## TRI, LE BON RÉFLEXE

### SACS JAUNES



- N'imbriquez pas vos emballages les uns dans les autres
- Inutile de laver vos emballages
- Les gros cartons (bruns) sont obligatoirement à déposer en déchèteries



### COLONNE VERRE



- Enlevez les bouchons et couvercles (acier et aluminium avec les emballages)
- Apportez en déchèterie : la vaisselle, les verres à boire, les miroirs, les ampoules

### COLONNE PAPIER



- Retirez les films plastiques enveloppant les revues (les mettre avec les emballages)



➤ La carte des Points d'Apports Volontaires est à retrouver sur [www.cc-sudvendeelittoral.fr/Collectes-et-decheteries](http://www.cc-sudvendeelittoral.fr/Collectes-et-decheteries)

### HORAIRES D'ÉTÉ<sup>1</sup>

Avril à septembre

### HORAIRES D'HIVER<sup>1</sup>

Octobre à mars

## HORAIRES DES DÉCHÈTERIES



➤ Les déchèteries sont fermées les jours fériés

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ
<b>LES MAGNILS-REIGNIERS</b> Lieu-dit Le Maingreau	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30
<b>MOUTIERS-SUR-LE-LAY</b> Les Grois de la Jaulnière				9h-12h30			9h-12h30	9h-12h30			9h-12h30	9h-12h30
<b>MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS</b> ZI Les Bourreilières			9h-12h30	9h-12h30				9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30
<b>CHAILLÉ-LES-MARAIS</b> D25 - Route de Vouillé			9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30			9h-12h30	9h-12h30		
<b>CHAMPAGNÉ-LES-MARAIS</b> ZA Les Versennes			14h-16h30	14h-17h30		14h-17h30	9h-12h30	9h-12h30			9h-12h30	9h-12h30
<b>SAINT-MICHEL-EN-L'HERM</b> Route du Travers	14h-16h30	14h-17h30			9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	14h-17h30	14h-17h30
<b>LA FAUTE-SUR-MER</b> Lieu dit « La prise de la bonne femme » - Chemin du Barrage	9h-12h30	9h-12h30		9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30			9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30
<b>LA TRANCHE-SUR-MER</b> Route de La Roche-sur-Yon		9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30			9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30
<b>LA CHAPPELLE-THÈMER</b> La Savonnette			14h-16h30	14h-17h30	14h-16h30	14h-17h30	9h-12h30	9h-12h30			9h-12h30	9h-12h30
<b>SAINTE-GEMME-LA-PLAINE</b> ZA Champereau			14h-16h30	14h-17h30	14h-16h30	14h-17h30	9h-12h30	9h-12h30			9h-12h30	9h-12h30
<b>SAINTE-HERMINE</b> Les Prés de Choreau	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30		14h-17h30	9h-12h30	9h-12h30		14h-16h30

<sup>1</sup>Pour La-Faute-sur-Mer, La-Tranche-sur-Mer et Saint-Michel-en-L'Herm : hiver : novembre à mars | été : avril à octobre



**MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS ET DE LA FAMILLE (MDSF)**

VOUS Y TROUVEZ :

- ➔ POUR LES PERSONNES ÂGÉES de + de 60 ans en perte d'autonomie et leurs familles : ACCUEIL, INFORMATIONS, ORIENTATION ET COORDINATION
- ➔ La PMI (Protection Maternelle et Infantile) : accueil, informations, accompagnement de l'enfant et de la famille
- ➔ L'ASSISTANTE SOCIALE : Angélique MORIN reçoit sur rendez-vous à :

**LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS ET DE LA FAMILLE**

- 1 Quai Est du Port à LUÇON .....02 51 97 69 69
- 22 Route de Nantes à STE-HERMINE.....02 51 97 69 30

**Transport SOLIDAIRE**



Ce service s'adresse à ceux qui ne disposent pas de moyen de locomotion et ne peuvent momentanément ou durablement conduire. L'association intervient pour des déplacements occasionnels : **une course, une visite familiale, un RDV médical...** mais n'intervient pas pour les transports pris en charge par les services sociaux et les transports effectués traditionnellement par les artisans taxis. Flyer disponible en mairie.

- ▶ Un bénévole accepte de transporter le bénéficiaire qui souhaite être conduit.
- ▶ Appel aux personnes qui souhaitent se rendre utiles et proposer quelques heures dans la semaine.
- ▶ Cotisation : 4 €/an pour devenir membre de l'association. Pour bénéficier du service ou être conducteur bénévole, contacter :

- La Mairie .....02 51 27 81 52
- Jacques BIRAULT .....06 79 54 19 16



- SORTIES ET LOISIRS
- TÉLÉASSISTANCE
- COURSES ET REPAS
- MÉNAGE - REPASSAGE
- AIDE À LA TOILETTE
- GARDE DE JOUR ET DE NUIT
- AIDE À LA PERSONNE ET À SON CADRE DE VIE
- MÉNAGE - REPASSAGE
- GARDE D'ENFANTS À DOMICILE
- SOUTIEN À L'OCCASION D'UN CHANGEMENT FAMILIAL
- ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP EN STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF

**CONTACTEZ-NOUS !**

**SAD**  
Service d'aide et de soins  
A domicile  
02.51.28.84.11

[paysdesaintehermine@admr85.org](mailto:paysdesaintehermine@admr85.org)

Permanence physique : du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
Permanence téléphonique : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h  
En dehors des horaires contacter le : 02.51.44.11.55

**NOS VALEURS :**

La personne dans sa globalité est au centre de notre action, nos interventions sont fondées sur le respect de la personne, de ses besoins de son choix de vie, de sa famille, et de son environnement. Irriguées par le bénévolat, nos valeurs sont également basées sur l'entraide, la solidarité et la non-discrimination.

**BENEVOLES REJOIGNEZ-NOUS à l'ADMR**

Selon le temps que vous désirez y consacrer, les bénévoles peuvent : faire des visites de convivialité, aider les personnes à définir leurs besoins, réaliser des démarches administratives, participer au fonctionnement de l'association.

**SSIAD**  
Service de soins infirmiers  
A domicile  
02.51.97.81.08

[ssiad.sainte.hermine@orange.fr](mailto:ssiad.sainte.hermine@orange.fr)

Permanence bureau : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h30 à 12h30  
Et sur RDV



Jeunes 16-25 ans

Passez en mode *avenir* !

**Mission Locale du Sud Vendée:**

une seule adresse pour tous leurs projets.



...un *métier* qui plaît

...une *formation* pour y arriver

...des *solutions* pour la vie quotidienne

Pour plus d'informations, contactez dès maintenant :

**Mission Locale Sud Vendée**

47, rue Tiraqueau - 85200 Fontenay Le Comte - 02 51 51 17 57 - contact@mlsv.fr  
www.missionlocalesudvendee.com



**Mission Locale du Sud Vendée**  
PAYS DE LA LOIRE

Suivez nous sur



- MULTI' *service*
- LOC' *service*
- INTERIM' *service*
- HABITAT' *service*

30 ANS D'EXPÉRIENCE

SI SERVICES à LA PERSONNE



LOUEZ AUSSI NOTRE MATÉRIEL GRÂCE À

LOC' *service*

Et tout devient plus simple !

Vous êtes en recherche d'activité professionnelle ?

**LE GROUPE MSSV VOUS PROPOSE DES OFFRES D'EMPLOI SUR MESURE !**

Pour un quotidien plus serein...  
entre vie de famille et vie professionnelle !

Pro ou perso, LE GROUPE MSSV est la réponse à vos besoins de personnel



10 bis rue de l'Ancien Hôpital  
85200 FONTENAY-LE-COMTE  
02 51 69 39 39  
www.mssv.fr  
mssvdefii@wanadoo.fr



## MAISON FRANCE SERVICES

### QU'EST-CE QUE C EST ?

- ▶ Pour tous les habitants : la possibilité sur un même lieu, d'obtenir des informations, d'effectuer des démarches relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.
- ▶ France SERVICES permet d'accéder à une large palette d'offres de services de la vie quotidienne :
  - Aides et prestations sociales : aide à la constitution de dossier, création d'un compte en ligne...
  - Emploi et insertion : aide à l'actualisation, consultation des offres, mise à jour de CV, lettre de motivation...
  - Retraite / Energie / Santé / Mobilité
  - Téléprocédures administratives (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte grise...)
  - Navigation sur le site : [impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr) et présentation des services en ligne (pas d'assistance d'ordre fiscal)

### 2 ANIMATRICES

- Pour vous orienter vers le bon interlocuteur
- Faciliter l'utilisation des services en ligne
- Prendre des rendez-vous avec les administrations
- Vous aider dans les démarches administratives en ligne

### ÉQUIPEMENTS À VOTRE DISPOSITION

- ▶ 2 ordinateurs en libre accès
- ▶ Accès internet et Wifi / Fax/ Téléphone
- ▶ Imprimante / Scanner / Photocopieuse

### LES SERVICES DISPONIBLES

#### Permanences hebdomadaires ou mensuelles sur rendez-vous

- ▶ La CAF, la CPAM, la MSA, l'Assurance retraite
- ▶ Pôle emploi, Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), la Mission locale
- ▶ Conciliateur de justice
- ▶ Enedis, l'Adile 85 (logement)
- ▶ La Fédération des Particuliers-Employeurs (FEPEM)
- ▶ Autres partenaires : CEIDRE, Actif Emploi, conseiller Mobilité

### CONTACT FRANCE SERVICES

43 bis rue du 11 Novembre

85450 CHAILLÉ LES MARAIS

02 51 56 70 88 / 06 31 90 67 53

[franceservices@sudvendee littoral.fr](mailto:franceservices@sudvendee littoral.fr)

Du lundi au vendredi 8h45 - 12h15 / 13h - 16h30



### LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE

<b>15</b> SAMU	<b>17</b> Police Gendarmerie	<b>18</b> Pompiers	<b>112</b> Toutes urgences	<b>114</b> Mal entendant	<b>32 37</b> Pharmacie de garde	<b>119</b> Enfance maltraitée	<b>39 19</b> SOS Femme Violence Conjugale
-------------------	---------------------------------	-----------------------	-------------------------------	-----------------------------	------------------------------------	----------------------------------	--

EN CAS D'URGENCE VITALE COMPOSEZ LE ..... 15

### BESOIN DE L'AVIS URGENT D'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE

EN SEMAINE APRÈS 20H

LE WEEK-END : le samedi à partir de 12h

UN JOUR FÉRIÉ






**Contacts :**  
02.51.44.37.10 - [pcb@udaf85.fr](mailto:pcb@udaf85.fr)

**Accueil sur rendez-vous :**  
Sur les communes de FONTENAY LE COMTE,  
LA CHATAIGNERAIE, LUCON et MOUTIERS LES MAUXFAITS

**Notre méthode**  
Information, diagnostic, conseil, accompagnement.

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

### FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU



Renseignez-vous auprès d'un conseiller FAIRE au 0 808 800 700 ou sur [www.FAIRE.fr](http://www.FAIRE.fr)



#### 8 RÉFLEXES À ADOPTER

- 1 **Vous voulez faire des économies d'énergie ?**  
Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller FAIRE.
- 2 **Les services publics ne démarchent jamais !**  
Attention aux entreprises qui prétendent agir pour le compte d'organismes publics ou de votre fournisseur d'énergie.
- 3 **Démarché ? Ne donnez pas vos coordonnées bancaires et ne signez jamais le jour même.** Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.
- 4 **Ne vous précipitez pas :** Demandez un devis et comparez avec d'autres offres.
- 5 **Méfiez-vous des offres trop alléchantes !**  
Vous n'avez pas nécessairement droit aux aides annoncées et les économies d'énergies réelles peuvent être bien inférieures aux promesses.
- 6 **Si vous avez contracté un crédit, ne signez pas l'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés.**
- 7 **Un litige ?** Pensez aux associations de consommateurs pour vous aider.
- 8 **Les pratiques d'une entreprise vous semblent frauduleuses ?**  
Contactez la DGCCRF.



### LES CONSEILS GRATUITS D'UN ARCHITECTE POUR VOTRE PROJET ?



Prenez rendez-vous avec le CAUE de la Vendée

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée) est une association départementale, de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Une de ses missions est de vous conseiller gratuitement en amont, pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de votre habitation.



CONSTRUIRE    ADAPTER  
AGRANDIR    SURELEVER  
REHABILITER    DIVISER



Renseignements  
02 51 37 44 95  
[caue85@caue85.com](mailto:caue85@caue85.com)

> en savoir + : [www.caue85.com](http://www.caue85.com)



Architecte : Vendée architecture et urbanisme (photo photo) / Architecte - FCA architectes et urbanistes (photo photo) / Architecte - Atelier V&U Architecture (photo) / Paysagiste : François DUBREUIL

### LES AIDES DE L'ÉTAT POUR L'HABITAT

#### NOUVEAU PROGRAMME "HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ"

- ▶ Habiter Mieux Sérénité est le dispositif d'aides de L'ANAH pour les rénovations énergétiques conséquentes. Un bouquet de travaux est donc demandé. Ce programme est à destination des ménages dits modestes ou très modestes.
- ▶ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, afin de bénéficier des aides Habiter Mieux Sérénité, il sera demandé **un gain énergétique de 35% au minimum au lieu de 25%**.
- ▶ Cependant, un nouveau plafond de travaux subventionnables de 30 000 € HT a été instauré, des nouvelles primes ont été mises en place. Une prime de

1500 €/logement pour traiter les passoires énergétiques et une prime de 1500 € dite "Basse consommation" pour atteindre une étiquette A ou B.

- ▶ Dans le cadre de ce programme, des aides complémentaires sont également mises en place par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et le Département de la Vendée.
- ▶ Pour les ménages qui dépassent les plafonds de ressources ou pour ceux qui vont engager des travaux simples, des aides dites "PrimeRénov" sont mises en places.





**NOUVEAUX ARRIVANTS**

**FICHE POPULATION :** Vous venez vous installer dans notre commune et nous sommes heureux de vous y accueillir, mais afin de mettre à jour notre FICHER POPULATION, nous vous invitons à venir vous présenter en mairie.

**ÉLECTIONS :** L'inscription n'est pas automatique lorsque vous êtes radié de votre commune de départ.



A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore les dates précises de ces 2 élections

**INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

- **Inscription toute l'année :** Sachez que vous avez la possibilité de vous inscrire sur les listes électorales de la commune **tout au long de l'année soit en retirant un formulaire en Mairie, soit par internet sur le site [service public.fr](http://service.public.fr)**
- **La date limite d'inscription** sur les listes électorales afin de participer à un scrutin est le dernier jour du 2e mois précédant le scrutin.
- **Connaître sa situation électorale :** Vous avez également la possibilité de connaître votre lieu d'inscription sur les listes électorales et votre bureau de vote dans la rubrique « interroger sa situation électorale » sur ce même site.
- **Nouveaux inscrits :** votre carte électorale vous sera transmise 1 mois environ avant les prochaines élections.
- **Pour pouvoir voter :** vous devrez vous présenter à votre bureau munis d'une pièce d'identité avec photo et de votre carte d'électeur.

**LISTES ÉLECTORALES POUR LES JEUNES DE 18 ANS**

l'inscription se fait d'office s'ils ont été recensés pour la journée d'appel à la défense (JDC) à leurs 16 ans, sinon ils doivent se présenter à la Mairie au moment de leur majorité munis de leur Carte Nationale d'Identité valide et d'un justificatif de domicile.

**BIENTÔT 16 ANS !**

*L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !*

**ANIMAUX DOMESTIQUES**

→ **CHIENS ERRANTS :** Tout propriétaire doit prendre les mesures nécessaires pour éviter la fuite de ses animaux présents sur sa propriété. La Communauté de communes a mis en place sur l'ensemble du territoire, une fourrière communautaire. Ainsi les chiens errants et tous ceux qui sont trouvés sans surveillance seront conduits en **fourrière au HAMEAU CANIN à LUÇON**. Ensuite, ils seront soit transférés dans un refuge, soit euthanasiés à l'issue du délai de garde réglementaire (8 jours), si leur propriétaire reste inconnu et si aucune solution alternative n'a été trouvée.

→ **SI VOUS AVEZ PERDU VOTRE ANIMAL,** n'hésitez pas à les contacter. Lorsqu'un chien ou un chat est réclamé par son propriétaire, ce dernier doit, pour le récupérer, acquitter les frais de capture, de nourriture, de garde, de transport, de soins et d'identification.

**LE HAMEAU CANIN > 06 40 07 74 64**

Chemin de la Colinerie - 85400 LUÇON

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h  
le samedi de 9h à 12h ou sur rendez-vous.

→ **PROPRETÉ !** sur l'ensemble du territoire, les propriétaires sont tenus d'assurer la propreté des lieux de passage de leurs bêtes et d'y nettoyer les déjections qu'ils y ont laissées.

→ **CHIENS DE 1<sup>re</sup> ET 2<sup>e</sup> CATÉGORIE** (dits dangereux) doivent obligatoirement faire l'objet d'une DÉCLARATION EN MAIRIE, avoir leur CERTIFICAT DE VACCINATION à jour et une attestation de responsabilité civile. Ces chiens doivent obligatoirement circuler MUSELÉS ET TENUS EN LAISSE.

**DÉCLAREZ VOS RUCHES**

ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

**QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?**

**UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE**

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

### Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



### Passport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



### Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



### Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule
- Autre motif \*\*

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler.

Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

\*\* Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

## OUVERTURE DE LA MAIRIE.....02 51 27 81 52

Mardi et Jeudi..... 14h à 18h  
 Mercredi ..... 8h30 à 12h30  
 Vendredi ..... 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h  
 Samedi des semaines paires ..... 9h à 12h

**Mme LE MAIRE reçoit le mardi après-midi et le samedi matin sur RDV**

## ALLO SERVICE PUBLIC .....3939

- › Consultez le site ..... [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- › Site de la Préfecture ..... [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)
- › Site du Conseil Départemental.....[www.vendee.fr](http://www.vendee.fr)
- › La réponse à vos questions sur : formations, social, papiers, logement, travail, justice, famille...



## AGENCE POSTALE À FEOLE.....02 51 27 81 70

51 Rue Georges Clemenceau

Mardi et Jeudi : 9h - 11h15 / Samedi : 9h30 - 12h30

**Levée du courrier** ..... du lundi au vendredi à 9h et 11h15 aux boîtes postales situées dans le bourg de la Réorthe, Rue de l'Eglise, à La Leue, à l'angle de la Route Nationale et de la Rue Abbé Gaillard.

## ASSISTANTES MATERNELLES

- › Retrouvez la liste des assistantes maternelles à jour sur le site [www.vendee-enfance.fr](http://www.vendee-enfance.fr) ou à la mairie, ou page 45.

## ASSISTANTE SOCIALE .....02 51 97 69 30

CENTRE MÉDICO-SOCIAL, 22 route de Nantes ..... STE HERMINE

## CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES.....[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

39 rue Flandres Dunkerque..... 85210 SAINTE-HERMINE  
 Trésorerie municipale.....02 51 27 36 72

## CONCILIATRICE

Jocelyne GABORIEAU ..... Permanence à la mairie de Ste Hermine

## CORRESPONDANT OUEST-FRANCE

Jacky JOCCOTTON.....02 51 56 21 34  
 Ou pour annoncer vos animations.....[www.infocale.fr](http://www.infocale.fr)

## DDTM .....02 51 50 11 50

Dir. Dép. des Territoires et de la Mer : 19 Bd du Chail à FONTENAY-LE-COMTE

## EDF.....0 810 85 00 85

## SUEZ.....02 28 15 31 50 / 0 969 320 404

11 Rue des Forêts, PA Polaris.....85110 CHANTONNAY

## MAISON DE L'ÉTAT (SOUS-PREFECTURE) .....02 51 50 14 20

16 Quai Victor Hugo..... 85201 FONTENAY-LE-COMTE Cedex

## MISSION LOCALE ..... [www.missionlocalesudvendee.com](http://www.missionlocalesudvendee.com)

- › FONTENAY-LE-COMTE : 47 rue Tiraqueau.....02 51 51 17 57  
[mission-locale-sud-vendee@wanadoo.fr](mailto:mission-locale-sud-vendee@wanadoo.fr)
- › LUÇON : 12 av de Lattre de Tassigny .....02 51 56 89 12

## POINT ACCUEIL CAF .....0 810 258 510

23 bis rue Jean Gabin..... LUÇON

## PÔLE EMPLOI.....39 49

- › FONTENAY-LE-COMTE Cedex 12, rue de la Chapellerie  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
- › LUÇON : Antenne, 2 Rue des Liquidambars

## ORANGE .....0 800 10 14 85

## SERVICES INTERCOMMUNAUX

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL (CCSVL)** .....02 51 97 64 64  
 107 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny .....85400 LUÇON  
[accueil@sudvendeelittoral.fr](mailto:accueil@sudvendeelittoral.fr)

**MÉDIATHÈQUE PIERRE MENANTEAU** .....02 51 56 10 90  
 Rue de l'Adjudant Barrois .....85400 LUÇON  
[mediatheque@sudvendeelittoral.fr](mailto:mediatheque@sudvendeelittoral.fr)

**ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE** .....02 51 28 85 12  
 35 route de Nantes .....85210 STE HERMINE  
[emi.saintehermine@sudvendeelittoral.fr](mailto:emi.saintehermine@sudvendeelittoral.fr)

**CENTRE AQUATIQUE** .....02 51 56 3 78  
 1 Quai Est du Port .....85400 LUÇON  
[accueil-piscine-lucon@sudvendeelittoral.fr](mailto:accueil-piscine-lucon@sudvendeelittoral.fr)

**CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE**.....09 67 18 09 35  
 62 avenue des Frênes.....85210 STE HERMINE

**MAISON DE L'ENFANCE**.....02 51 27 86 82  
 Avenue des Albizias .....85210 STE HERMINE

**3 ACCUEILS DE LOISIRS** .....02 51 30 47 09  
 60 chemin de l'Anglée .....85210 STE HERMINE  
 16 rue des Ecoliers .....85400 STE GEMME-LA-PLAINE  
 1 rue des Vergers .....85410 LA CAILLÈRE

**MAISON DES SERVICES AU PUBLIC** .....02 51 56 70 88  
 43 rue du 11 Novembre .....8545 CHAILLÉ-LES-MARAIS

**SERVICE DU DROIT DES SOLS** .....02 28 14 20 20  
 22 route de Nantes .....85210 SAINTE HERMINE

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** .....02 51 97 64 64  
 107 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny .....85400 LUÇON

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** .....02 51 30 51 15  
 107 av. du Maréchal de Lattre de Tassigny .....85400 LUÇON

**SERVICE TOURISME INTERCOMMUNAL**.....02 28 14 20 13  
 Rond-point "La Delphine" .....85580 ST MICHEL-EN-L'HERM

**OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SUD VENDÉE LITTORAL** .....02 51 56 37 37  
[info@sudvendeelittoral.com](mailto:info@sudvendeelittoral.com) ..... [www.sudvendeelittoral.com](http://www.sudvendeelittoral.com)

**MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS ET DE LA FAMILLE (MDSF)**  
**Accompagnement des personnes âgées** .....02 51 97 69 69  
 1 quai Est du Port.....85400 LUÇON



## ARTISANS

### CARRELEUR

**AUGER Mickaël**  
12 rue Abbé Gaillard  
LA LEUE ..... 02 51 48 55 34

### COUVREUR-CHARPENTE

**CREA OSSABOIS**  
ZA Le Champs Marotte  
02 51 28 74 97

### DOMOTIQUE ET SÉCURITÉ

**DOMOTIQUE 85**  
*Automatisme de l'habitat*  
155 rue G. Clemenceau  
FÉOLE ..... 02 51 56 72 96  
www.domotique85.fr

### MAÇONNERIE

#### BG MAÇONNERIE RÉORTHAISE

*Couverture - Maçonnerie Assainissement*  
ZA Le Champ Marotte  
02 51 28 74 97  
F. COINDRE 06 35 15 39 48  
B. GIBAUD : 07 71 11 60 65  
bgmaconneriereorthaise@orange.fr

#### LG ECO GAUTRON Laurent

*Maisons écologiques*  
4 impasse du Four  
06 45 01 97 70  
lg.eco@orange.fr

### MENUISERIE

**GRILLARD David**  
124 rue Nationale - LA LEUE  
02 51 94 46 60

### PAYSAGISTE / ENTRETIEN

**MÉRIDIONALE VERT**  
*Création parcs et jardins*  
ZA Le Champs Marotte  
02 51 27 24 06  
Arnaud PICARD  
06 86 80 65 92  
meridionale.vert2@orange.fr

### MÉRIDIONALE SERVICES

*Entretien des espaces verts pour particuliers*  
*Déduction d'impôts 50%*  
ZA Le Champs Marotte  
Thomas DRAPEAU  
06 49 85 31 25  
meridionale.services@gmail.com

### MÉRIDIONALE ENVIRONNEMENT

*Entretien des collectivités et entreprises*  
*Abattage et élagage d'arbres aux particuliers*  
ZA Le Champs Marotte  
Thomas DRAPEAU  
06 49 85 31 25  
meridionale.environnement@gmail.com

### OZAE - Antoine POTIER

*Graviers-déco*  
ZA Champ Marotte  
06 74 92 80 47  
chantonnay@ozae-graviersdeco.com

### PLOMBERIE / CHAUFFAGE

**LAFOSSE Jean-Paul**  
Rue du Champ des Fiefs  
06 78 18 02 82  
contact@plomberie-lafosse.com  
www.plomberie-lafosse.com

### ZEN&EAU Mathieu LESAGE

108 rue de la Poirasse  
07 88 02 91 27  
zeneau8@gmail.com



### ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

**Bernadette BERTREUX**  
51 rue du Champ des Fiefs  
02 51 28 60 85

**Katia BORDAGE**  
19 rue du Champ des Fiefs  
02 51 27 81 09

### Laëtitia CARTRON

4 La Coudraie  
02 44 59 60 47  
06 21 77 71 60

### Gwendoline DAUGAN

34 Rue du Féolet  
06 62 02 21 26

### Sophie DELRUE

24 rue du Stade  
07 83 63 46 35

### Blandine JOUIN

55 rue Abbé Gaillard  
LA LEUE ..... 02 51 06 09 99

### Angélique PRUGNEAUX

14 Rue des Noyers  
02 28 97 43 35

### Christiane RENAUD

29 rue du Féolet - FÉOLE  
02 51 27 89 41



## BIEN-ÊTRE

### DIGI FORM

*Amincissement et anti-stress*  
89 rue des Roullières  
FÉOLE ..... 06 20 05 57 97

### YOGA

**Nathalie MOUNE**  
*Cours adultes et enfants*  
85 rue du Lac - LIBAUD  
06 32 98 99 67  
www.yoga-nat.fr



## ENTREPRISES

### MATÉRIEL AGRICOLE

**LOUINEAU-TURPAUD SARL**  
75 rue des Diligentes  
FÉOLE ..... 02 51 27 82 23

### MATÉRIEL MÉDICAL

**HELYTIS-SOLIMEKA**  
ZA Champ-Marotte  
02 51 27 89 89 - www.helytis.fr  
d.papin@solimeka.fr  
contact@helytis.fr

### TRAVAUX PUBLICS

**Patrick et Franck RENAUDET**  
*Terrassement, assainissement*  
*Location de tracteur, pelle...*  
LANDRIE ..... 06 14 59 57 76  
www.travaux-publics-renaudet.com



## GÎTES

### GÎTES COMMUNAUX

**LES VALLÉES**  
*6 pers. / 85 m<sup>2</sup> + grand espace vert + terrasse close de 50 m<sup>2</sup>*

**LES TERRASSES**  
*5 pers. / 55 m<sup>2</sup> + terrasse + grand espace vert de 200 m<sup>2</sup>*  
Réservations Gîtes de France

### GÎTES PARTICULIERS

**L'ÉCHAUDI**  
Guillaume & Laëtita CARTRON  
*14 personnes, 200 m<sup>2</sup>*  
FÉOLE ..... 06 21 77 71 60  
gitedelechaudi@gmail.com

**LES MOULINS DE LA PLACE**  
Angélique et Mickaël PARANT  
*3 gîtes meublés avec piscine*  
Les Moulins de la Vallée du Lay  
06 87 11 06 63

**LA MULOTINE LA COUDRAIE**  
*Grand gîte : 4 à 20 pers.*  
lamulotine@gmail.com

**L'OLIFANIÈRE**  
*Hébergement de tourisme 4\**  
3 route de la Pigarnière  
LIBAUD - olifaniere@gmail.com

**LES SENTIERS DE LIBAUD**  
*Gîtes de France / 3 épis*  
46 rue du Lac ... 06 40 49 99 53

**L'HEUREUX LAY**  
*5 Chambres d'Hôte / 15 pers.*  
8 Rue du Féolet - FÉOLE  
Maud OILLIC - 06 70 87 70 02  
contact@l-heureux-lay.fr



## SERVICES

### GARAGES AUTO

**SARL AUVINET-COULON**  
*Entretien, réparation et vente*  
*Agent RENAULT*  
14 rue Nationale  
02 51 94 37 10

**OFF ROAD TECHNOLOGIE**  
**Freddy VALADE**  
*Préparation de véhicules de compétition*  
89 rue des Roullières  
FÉOLE ..... 09 67 54 16 63

### TAXI RÉORTHAIS

**GAUTRON JEAN-PIERRE**  
96 route de la Bouillée  
02 51 97 37 02 - 06 03 26 33 96



## VENTE À LA FERME

### FROMAGES DE CHÈVRE

**Dominique OUVRARD**  
LES PAMPILLES RÉORTHAISES  
*Vente à la ferme : fromages de chèvre Vendredi : 16h30 - 19h*  
Route de St Martin-Lars  
06 76 24 83 94



## ART & CULTURE

**L'ATELIER RÉORTHAIS**  
Françoise BROUILLARD  
*Cours d'Art Adultes / Enfants*  
06 10 32 34 60  
fanfan0801@gmail.com

## L'ATELIER REORTHAIS

Françoise BROUILLARD, artiste peintre

**FRANÇOISE BROUILLARD, artiste peintre en techniques mixtes, a créé "L'ATELIER RÉORTHAIS",** en septembre 2020. Elle accueille adultes, enfants et ados désireux de découvrir ou de perfectionner les magies de la peinture.

### TRAVAIL DES MATIÈRES SUR SUPPORTS DIVERS

Soucieuse de partager ses connaissances en Art, elle propose des cours sur de multiples techniques, non seulement avec la découverte de différents outils : Color shaper (pinceau en silicone), Galets catalyst (galet en silicone), rouleaux, spalter (large pinceau)..., mais aussi avec un travail des matières sur supports divers (toile, bois, ardoise, galet, fer...).

Elle suggère une progression vers la peinture abstraite avec l'acrylique, l'encre, le collage et bien d'autres matériaux (sable, poudre de marbre...).

Dans une ambiance sereine, les ateliers comportent 5 personnes maximum, Françoise privilégiant les échanges personnalisés...

D'autres artistes seront invités et interviendront selon leur spécialité.

Des expositions (restitution) sont également prévues.

**Vous avez un projet, une envie de réaliser votre tableau ?  
TOUT EST POSSIBLE !**

### COURS TOUS NIVEAUX AU CHOIX

- ◆ Lundi cours Adultes .....9h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30
- ◆ Mercredi Enfants, Ados ..... 10h - 11h30 / 13h30 - 15h / 15h30 - 17h

#### CONTACT

L'ATELIER REORTHAIS

Atelier d'Art

8 place Paul Guinet

85210 La Réorthe

Françoise Brouillard

06 10 32 34 60

fanfan0801@gmail.com



artiste peintre Françoise Brouillard



## LES TROTTOIRS L'AFFAIRE DE TOUS

UNE BALAYEUSE nettoie les rues de la commune, mais chacun peut balayer devant sa porte et dans les caniveaux : feuilles mortes, neige, verglas...



→ L'INTERDICTION DE L'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LES TROTTOIRS compliquent le travail de nos agents, avec comme unique recours le désherbage mécanique, plus exigeant en temps de travail et nécessitant plus de passages.

Nous vous invitons donc à être plus tolérant et accepter les repousses ou prendre des initiatives personnelles devant chez vous.

→ **ÉLAGAGE** : Chaque propriétaire a également l'obligation d'élaguer les branches de haies ou d'arbres qui débordent de sa propriété sur les trottoirs, les voies de circulation et chez son voisin.

## LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :

- BROYAGE**
- COMPOSTAGE**
- PAILLAGE**



## La protection des végétaux La préservation de l'environnement et de la santé publique

### POUR QUI ?

L'association est ouverte aux **professionnels** (productions agricoles et revendeurs de végétaux), aux **collectivités** territoriales, aux **jardiniers amateurs** et autres propriétaires d'espaces végétalisés...

### POURQUOI ?

**POLLENIZ** veille au bon état sanitaire des végétaux et produits végétaux (productions agricoles, végétaux des espaces verts, végétalisés, naturels...) pour éviter des impacts économiques, environnementaux et de santé publique dus aux dangers phytosanitaires, à des espèces exotiques envahissantes (Ragondin, Frelon asiatique), à des espèces animales ou végétales posant des problèmes de santé publique (Berce du Caucase, Ambrosie à feuilles d'armoïse).

POLLENIZ publie régulièrement ses bulletins de santé du végétal et son flash sanitaire mensuel.

### QUI SOMMES-NOUS ?

- POLLENIZ est issue de la fusion régionale de la FREDON et des FDGDON, en Pays de la Loire.
- 67 collaborateurs permanents
- 15 à 20 collaborateurs temporaires pour faire face à certaines activités saisonnières
- un réseau de bénévoles, opérateurs acteurs de la ruralité, mais également des moyens opérationnels adaptés et spécialisés.
- POLLENIZ intervient sur l'ensemble de la région Pays de la Loire avec un siège social dans le Maine-et-Loire et 4 antennes départementales en Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe et Vendée.



### POLLENIZ 85

Allée des Druides - BP 141  
85004 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 1  
02 51 47 70 61  
polleniz85@polleniz.fr  
[www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)  
Facebook, Twitter et LinkedIn



LA PAROISSE

RELAIS PAROISSIAL DE SAINTE-MARIE-EN-HERMINOIS

L'Abbé Pascal FOUCHET est le curé de la paroisse Ste Marie-en-Herminois, soit 13 clochers, depuis le 1er septembre 2019.

Il est aidé dans son ministère par l'Abbé Charles OGÉREAU, prêtre auxiliaire, et Marc LUCAS, Diacre.

CONVIVIALITÉ

Chaque année, un repas est organisé à la salle Clemenceau par les relais de St Juire et La Réorthé. En octobre dernier, nous avons dû opter pour la version «drive». Merci à tous pour l'achat de ces nombreux repas.

Toute la population est vivement invitée à ce REPAS le dimanche 3 OCTOBRE 2021.

MESSES ET CÉLÉBRATIONS

Au vu du contexte, se référer au bulletin paroissial ou au tableau d'infos de chaque église.

Pour les baptêmes, mariages et sépultures, prendre contact avec le presbytère : PERMANENCE du mardi au samedi de 10h à 12h.

CATÉCHÈSE

Pour les enfants : dès le tout jeune âge, avec l'Éveil à la Foi (2-7 ans), ou, normalement, lorsque l'enfant est en CE1. Les inscriptions sont prises en début d'année scolaire, mais il est toujours possible de rejoindre un groupe en cours d'année.

Pour les adultes : formations pour les 24-45 ans, soirée biblique, etc.

POUR TOUS LES ÂGES

Parcours ALPHA se renseigner auprès de Marc LUCAS : 06 30 18 72 10

Presbytère DE SAINTE HERMINE

Permanence

MARDI AU SAMEDI : 10h à 12h

4 rue Lafayette  
85210 STE HERMINE

Prêtre ..... Pascal FOUCHET

Prêtre auxiliaire.. Charles OGÉREAU

Diacre permanent ..... Marc LUCAS

02 51 27 34 59

Sainte-hermine@catho85.org

RESPONSABLE POUR LA RÉORTHE

Chantal AUVINET ..... 02 51 46 81 59

26 rue Nationale  
85210 LA RÉORTHE

LE BULLETIN PAROISSIAL

Il paraît chaque mois.

Il informe des horaires et intentions de messes, ainsi que de toute l'actualité de notre paroisse et du diocèse.

Abonnement : 19€/an

LE MOT DES ÉLUS DE



VIVONS PLEINEMENT LA RÉORTHE

À l'heure où nous écrivons cette tribune, 2020 s'achève à l'image de ce qu'elle a été : Confuse et incertaine pour les mois à venir. Très clairement, cette crise sanitaire préoccupe et plombe notre vie sociale et économique. Alors parler de vie municipale dans ce contexte n'est pas forcément aisé. Reconnaissons que les énergies ont essentiellement été consommées par la gestion et la mise en place des protocoles imposés par la pandémie.

Pour autant, n'oublions pas qu'avec les élections du 15 Mars dernier, c'est un nouveau mandat qui commence. Chose nouvelle, deux listes se présentaient à vos suffrages. D'une part, constatons que cela aura permis d'animer et de ré-enchanter notre démocratie locale (101 blancs ou nuls en 2014, 14 en 2020). Depuis trop longtemps, elle était mise en veille par des listes uniques avec en prime un scrutin de liste depuis 2014. D'autre part, cela aura révélé que des citoyens(nes) ont encore l'envie de s'engager pour la collectivité et c'est tant mieux. Trop souvent l'individualisme ambiant est mis en avant. Pour les candidats(es) de « Vivons Pleinement La Réorthé », la campagne des municipales aura été un temps fort d'engagement et d'investissement consacré à la commune : Poser un diagnostic, envisager son devenir dans ses aménagements, sa vie sociale ainsi que sa place sur le territoire. Merci donc à nos colistiers(ères) qui en apportant idées et expériences, ont permis de nous présenter à vos suffrages. Sur les bases de nos propositions, nous remercions celles et ceux d'entre vous qui nous ont fait confiance. Par vos votes (39% des exprimés), trois de nos candidats(es) entrent au conseil municipal. En la matière, il ne faut pas craindre la diversité. Possible et sans doute nécessaire, elle enrichit la démocratie locale en évitant l'uniformité.

À notre place de minoritaire, dans l'esprit du bien commun, nous apporterons, autant que possible, notre contribution à la collectivité. En accord avec notre profession de foi, nous interviendrons dans le débat lorsqu'il aura lieu d'être. La proposition d'une feuille de route pour le mandat par la majorité, permettra de nous positionner. Dans le contexte actuel très énergivore et chronophage, nous comprenons aisément que cela n'ait pas pu se faire.

Comme vous toutes et tous, nous espérons des lendemains plus sereins et confiants, avec une vie sociale retrouvée. Réorthais, réorthaises, nous souhaitons pour vous et vos proches, le meilleur pour 2021.

Les élus de « Vivons pleinement La Réorthé » : Serge Merlet, Carine Robert, Michel Rempillon

DATES CI-DESSOUS INDICATIVES CAR SOUMISES À MODIFICATIONS SELON MESURES COVID-19

<b>13 FÉVRIER</b>	FCPRJ	BUFFET CAMPAGNARD	St Philbert
<b>MARS</b>	OGEC	VENTE DE PIZZAS	
<b>6</b>	CLUB ENTRE NOUS	CONCOURS DE BELOTE	Salle Clemenceau
<b>7</b>	CHASSEURS	BUFFET CAMPAGNARD	Salle Clemenceau
<b>20</b>	AFN	REPAS	Salle Clemenceau
<b>MAI</b>	OGEC	VENTE DE PRÉFOUS	École Jeanne d'Arc
<b>8</b>	MAIRIE	COMMÉMORATION VICTOIRE 1945	
<b>15</b>	LA MARELLE	CONCOURS DE PÊCHE	Étang de Féole
<b>29</b>	STÉ DE CHASSE	CONCOURS DE PÊCHE	Étang de Bataillé à St Juire
<b>JUIN</b>	ANC	PIQUE-NIQUE	
<b>20</b>	FOYER DES JEUNES	CHAMPI'TRAIL	Stade
<b>26</b>	ÉCOLE DES DEUX LAYS	FÊTE DES PRIX	Salle Clemenceau
	OGEC	KERMESSE	école Jeanne d'Arc
<b>14 JUILLET</b>	FOYER DES JEUNES	FÊTE NATIONALE / REPAS MOULES-FRITES	Stade
<b>22 AOÛT</b>	FOYER RURAL	FÊTE DE L'ANGUILLE	Stade
<b>SEPTEMBRE</b>	LA MARELLE / OGEC	MARCHE GOURMANDE	
<b>3 OCTOBRE</b>	PAROISSE	REPAS CAMPAGNARD	Salle Clemenceau
<b>16</b>	CCAS	GOÛTER DES AÎNÉS	Salle Clemenceau
<b>NOVEMBRE</b>	LA MARELLE	REPAS D'AUTOMNE	Salle Clemenceau
<b>11</b>	MAIRIE	COMMÉMORATION ARMISTICE 1918	
<b>11</b>	ACL	MARÉORTHON	Salle Clemenceau
	OGEC	MARCHÉ DE NOËL	Salle Clemenceau



**36<sup>ème</sup> Fête de l'AGRICULTURE**  
**SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU ET FONTENAY LE COMTE**  
 Un territoire diversifié pour une alimentation assurée  
**21 & 22 août 2021**  
 Entrée : 2€ - GRATUIT POUR LES 12ANS  
 www.fetedelagriculture.com

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DU FOYER DES JEUNES DE LA REORTHE  
 En co-organisation avec les associations du Foyer Rural, de la Mairie et de l'Association Culturelle et Loisirs de la Reorthie.  
 Un projet soutenu par l'ensemble des associations réorthiennes.  
**LE CHAMPI'TRAIL**  
**DIMANCHE 20 JUIN 2021**  
 3 CIRCUITS SERONT PROPOSÉS :  
 > 25 kms  
 > 12 kms  
 > 5 kms marche et/ou course

## MAIRIE DE LA RÉORTHE

18 rue du Lay  
85210 LA RÉORTHE

02 51 27 81 52

mairie@lareorthe.fr

lareorthe.fr

## OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi ..... 14h - 18h

Mercredi ..... 8h30 - 12h30

Jeudi ..... 14h - 18h

Vendredi ..... 8h30 - 12h30 / 14h - 17h

Samedi (semaine paire) .... 9h - 12h



Suivez l'actualité de la commune en vous inscrivant à la Newsletter en cliquant en haut à droite sur la page d'accueil de notre site internet

